

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

Panique et désespoir chez les libraires

La TPS, surtout, et la récession risquent de tuer le tiers des 350 libraires du Québec.

Page B-1

Bacon assure que les Québécois vont payer le prix du dénigrement contre Hydro-Québec

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LA MINISTRE de l'Énergie, Mme Lise Bacon, accuse ceux qui alimentent la polémique autour des contrats secrets d'Hydro-Québec de mettre en péril des centaines de milliers d'emplois par des manœuvres électorales qui ont un effet déstabilisateur sur l'économie québécoise.

« Ceux qui tentent par tous les moyens de démolir l'objectif visé par ces contrats savent pertinemment qu'ils s'attaquent directement au fleuron de l'économie québécoise qu'est Hydro-Québec, a-t-elle déclaré hier devant les journalistes. Ils atteignent aussi la fierté même des Québécois et le cœur de notre économie ».

« Ces détracteurs de l'économie québécoise agissent par pur égoïsme », dit-elle, ils sont « animés par des considérations électoralistes ». Leurs gestes ne sont pas dans l'intérêt du Québec, a-t-elle ajouté, accusant ces personnes de manquer de loyauté envers le Québec. Puis elle ajoute, paraphrasant Napoléon : « Malheur à ceux dont les intérêts ne sont pas liés à ceux de la nation ».

Les interrogations soulevées aux États-Unis (où l'on examine le contenu des contrats liant Hydro-Québec et 13 gros clients industriels pour

déterminer s'il peut s'agir de subventions au sens du traité de libre-échange, ce qui, le cas échéant, pourrait entraîner l'imposition de droits compensatoires au Québec) ne doivent pas nous étonner, dit la ministre. « C'est une conséquence directe des déclarations irresponsables de certains individus ».

En Chambre, Mme Bacon en a rajouté : « Je trouve indécent que par le fait qu'on pose encore des questions sur ce dossier, on va priver d'emploi 600 000 jeunes Québécois dans les dix prochaines années ».

Le leader de l'opposition, M. Guy Chevrette, a rétorqué que « l'inflation verbale de la ministre face à la création d'emplois est inversement proportionnelle aux rabais dangereux qu'elle a consentis par Hydro-Québec aux compagnies ». M. Chevrette demandait à la ministre si elle ne trouvait pas indécent que l'Assemblée nationale ne puisse débattre sur cette question (à cause de la règle du sub judice) alors qu'on laisse entendre aux États-Unis que la plus connue des sociétés d'État québécoises contreviendrait au traité de libre-échange.

« Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, on a l'air fou », dit-il, soulignant l'odeur et le ridicule d'une situation où les informations conte-

Voir page A-4: Bacon

Autres informations

Page A-5

Enquête royale sur les questions autochtones

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

DANS UN CLIMAT de profond scepticisme, le premier ministre Brian Mulroney a annoncé, hier, la création d'une commission royale d'enquête et tout un train de mesures pour débloquer le dossier autochtone au Canada.

Après l'avoir brandi le printemps dernier, pendant l'agonie de l'accord du lac Meech, le gouvernement fédéral ressuscite l'idée d'une commission royale d'enquête alors qu'il est sur le point de lancer une nouvelle opération constitutionnelle. La commission aura pour mandat, a précisé hier le premier ministre, « d'enquêter sur la situation économique, sociale et culturelle des peuples autochtones au pays ».

D'un bout à l'autre du pays, les principaux leaders autochtones ont cependant immédiatement prévenu que c'est à la table constitutionnelle et pas à celle d'une commission qu'ils entendent chercher en priorité la solution à leurs revendications. « On a été étudié à la corde, pour ne pas dire à l'os », a réagi Conrad Sioui, le chef des Premières Nations au Québec.

Mais Brian Mulroney a promis hier que son geste ne vise pas à faire dérailler les revendications constitutionnelles des autochtones. « Cette commission royale d'enquête ne doit pas être perçue comme un quelconque substitut à une réforme constitutionnelle », a-t-il promis à ce sujet, précisant que la question amérindienne sera au cœur des discussions des prochains mois.

Mais, à en juger par la teneur de l'annonce faite hier, le gouvernement fédéral a décidé de jouer gros jeu pour désamorcer le dossier autochtone avant la prochaine ronde constitutionnelle, n'hésitant pas, soudainement, à procéder à une injection importante de fonds et de ressources humaines.

En plus de la commission royale



PHOTO CP

Une petite Indienne a offert des plumes au premier ministre Mulroney, hier, avant que ce dernier annonce une enquête royale sur les affaires autochtones.

d'enquête dont la composition n'a pas été précisée, l'annonce d'hier verra en effet Ottawa bouger sur

plusieurs fronts jugés prioritaires par les autochtones. Ainsi :
■ le gouvernement fédéral met sur

pied une commission des revendications territoriales particulières : cet organisme neutre vise à redresser un des principaux griefs du leadership autochtone qui accusait Ottawa d'être juge et partie au moment du règlement des revendications territoriales;

■ des budgets supplémentaires seront affectés au règlement des revendications autochtones qui sera accéléré : 355 millions \$ sur 5 ans, soit quatre fois plus qu'actuellement. De plus, le ministre des Affaires indiennes pourra verser jusqu'à 7 millions \$ en dédommagement sans passer par le Conseil du Trésor. Actuellement, le plafond est de 1 million \$;

■ Ottawa s'engage à régler toutes les revendications territoriales globales de la Colombie-Britannique d'ici l'an 2000. Au Canada, la part du lion de ces revendications a pour enjeu le territoire de cette province;

■ le gouvernement fédéral verra à améliorer les conditions de vie qui prévalent dans les réserves du pays. Dans un premier temps, les fonds consacrés à l'aide à l'éducation au secondaire des étudiants autochtones augmentent de 320 millions \$ sur 5 ans;

■ mais l'annonce fédérale s'est heurtée à un mur de scepticisme, aussi bien parmi les partis d'opposition que parmi les leaders autochtones.

L'Assemblée des Premières Nations, qu'Ottawa a carrément contournée pour mettre sur pied ses projets, a presque dénoncé l'annonce du premier ministre. « Si c'est seulement pour étaler notre misère sur la place publique, non merci », lance George Erasmus, chef de l'Assemblée. Le principal porte-parole national des autochtones a appris par la presse l'annonce du premier ministre, une stratégie qu'il qualifie « d'irresponsable ».

« Une commission royale d'enquête n'a jamais été commandée ni demandée par l'ensemble du leadership autochtone, précise Conrad Sioui. Une commission royale d'en-

Voir page A-4: Enquête

Les syndicats acceptent un gel de six mois

Sylvain Blanchard

TOUT LE MONDE est d'accord. On prolonge la convention de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 92, et cette journée-là, les fonctionnaires touchent une augmentation de 3 %.

Ensuite, on recommence à négocier. Tel est l'essentiel de « l'hypothèse de règlement » que recommanderont à leurs membres les représentants de la CSN, de la FTQ, de la CEQ, de la FIIQ (infirmières), du SPGQ (professionnels du gouvernement) et du SFPQ (fonctionnaires), après avoir passé le week-end à l'étudier.

Fruit d'un compromis réalisé vendredi avec le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, cette hypothèse de règlement, qui permettra à Québec (selon le ministre) d'économiser 743 millions \$ d'ici mars 93, a déjà reçu l'aval des responsables de

la négociation des six organisations syndicales. Elle se retrouvera maintenant entre les mains des instances décisionnelles des syndicats, qui l'achemineront par la suite aux membres.

Les résultats des votes qui seront pris dans les différentes assemblées générales seront connus d'ici la mi-mai, mais dans tous les cas où des groupes de syndicats refuseraient d'accepter ce règlement, Daniel Johnson prévient qu'il déposera à l'Assemblée Nationale, au plus tard le 15 mai, un projet de loi qui fixera leurs salaires, tout comme ceux des députés, cadres, médecins, juges et ingénieurs du gouvernement.

Au départ, c'est-à-dire le 19 mars dernier, l'objectif du gouvernement était de geler les salaires de ses 400 000 employés du 1er janvier 92 au 31 décembre 92, ou encore de décréter un gel de six mois suivi, pendant

un an, d'un plafonnement à 3 % des hausses salariales. Donc, dans le deuxième cas, de prolonger de 18 mois l'actuelle convention des employés de l'État qui vient à échéance en décembre prochain.

Après avoir dénoncé le gel des salaires envisagé par Québec et brandi toutes sortes de menaces pour faire reculer le gouvernement, les centrales syndicales y allaient, quelques semaines plus tard, d'une contre-proposition qui, essentiellement, ferait en sorte de geler les salaires des fonctionnaires pour les trois premiers mois de 92, avant de les augmenter de 3 % le 1er avril 92.

Après cinq heures de discussions vendredi, on s'est donc finalement entendu sur un règlement qui inclut une prolongation de six mois des conventions actuelles, assortie d'une augmentation salariale de 3 % le 30 juin 1992, et du paiement, à compter

de juillet prochain, d'un montant forfaitaire qui s'étendra au-delà de la date prévue dans l'actuel contrat de travail.

En d'autres mots, les conventions collectives des employés de l'État se termineront le 30 juin 1992, plutôt que le 31 décembre 1991, et le jour même de la fin de cette prolongation, toutes les échelles salariales du secteur public seront haussées de 3 %. Quant au montant forfaitaire (qui sert de compensation pour contrer les effets de l'inflation et qui peut atteindre jusqu'à 1 % du chèque de paie d'un salarié), il sera versé non plus jusqu'au 30 juin 1992, mais jusqu'à la date de signature du prochain contrat des syndicats, quelque part en 92 ou 93.

D'autre part, l'hypothèse de règlement prévoit aussi la création d'un groupe de travail tripartite qui tentera de réviser le régime de négociation.

Voir page A-4: Les syndicats

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : On dit qu'il y a du travail pour tout le monde, mais se demande-t-on si tout le monde est fait pour le travail ?

Les grandes choses se disent en peu de mots : les petites sont intarissables.

Si on veut réussir là où le voisin a réussi, il faut l'abattre.

Pour distinguer ses vrais amis, il manque à l'homme l'odorat du chien, l'oeil du faucon et l'oreille du mur.

À compter du moment où un prévenu est accusé, l'opinion commence sa réhabilitation.

À la guerre, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus, sauf pour les généraux.

L'avenir est une promesse, le passé un résultat.

ALBERT BRIE

Le Québec a réduit ses émissions de pluies acides de 60% en dix ans

Louis-Gilles Francoeur

LE QUÉBEC a réduit de 60 % ses émissions acides, devançant ainsi les engagements qu'il avait pris dans le cadre des objectifs canadiens de réduction des pluies acides. Et il devance maintenant les objectifs supplémentaires qu'il s'était fixés pour 1995.

C'est ce qui ressort du bilan, effectué le 5 avril, par le ministère québécois de l'Environnement et qu'a livré hier au DEVOIR le coordonnateur du dossier des pluies acides, M. Laval Lapointe. Plus tôt, à l'Assemblée nationale, le ministre responsable du secteur, M. Pierre Paradis,

évoquait la performance du Québec dans ce dossier à l'occasion de la Journée de la Terre qui survient... la veille de la discussion des crédits de son ministère à l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de l'entente intervenue entre Ottawa et les provinces en 1985, le Québec devait réduire d'ici 1994 de 45 % les émissions acides de ses raffineries et d'autres sources industrielles diverses. Cette réduction se calcule, pour toutes les provinces, à partir des émissions de 1980, l'année de référence adoptée partout en Amérique du Nord.

Le Québec produisait alors 1,08 million de tonnes par année. Il devait donc ramener ses émissions acides à

600 000 tonnes en 1994. Or, révélaient hier le ministre et ses fonctionnaires, la production d'émissions acides de la province se situe actuellement à 434 000 tonnes, soit un dépassement de 25 % de l'objectif officiel de la province.

En réalité, expliquait M. Lapointe hier, le Québec a atteint en 1990 la réduction de 45 % qu'il devait réaliser pour 1994. Il a donc haussé en 1989 sa propre barre à 55 % pour 1995, objectif qui est maintenant dépassé.

C'est le gouvernement péquiste qui a forcé, en 1985 par l'adoption d'un règlement, les grands pollueurs industriels à se rendre au fil d'arrivée en 1990 plutôt qu'en 1994. Jon-

Voir page A-4: Le Québec

Le taux de chômage chez les jeunes dépasse 20 % au Québec

Frédéric Tremblay

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — La situation de l'emploi chez les jeunes au Québec frise la catastrophe.

Selon Statistique Canada, le taux des sans emploi chez les 15-24 ans atteignait 20,9 %, en mars dernier, soit une spectaculaire augmentation de 7 % par rapport au même mois en 1990.

Le nombre d'emplois à temps plein au Québec, occupés par cette catégorie de travailleurs, a chuté de

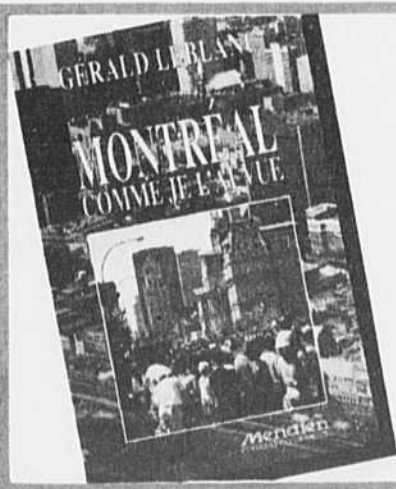
70 000, pour se chiffrer à 303 000.

D'autre part, 1800 jeunes de 18 à 24 ans ont joint les rangs des assistés sociaux au Québec, de juin à décembre dernier. Si on inclut les 25-29, ce chiffre passe à près de 4800, soit la moitié de toutes les nouvelles personnes adultes ayant eu recours à l'aide sociale durant cette période.

Ces chiffres ne comprennent pas le nombre total de personnes additionnelles vivant de l'aide sociale (dont les enfants).

Cette pénible situation n'est pas sans rappeler la récession du début

Voir page A-4: Le taux



GÉRALD LEBLANC MONTRÉAL COMME JE L'AI VUE

« On peut affirmer, sans risque de flagornerie, que ce reportage est réussi! » — Pierre Vennat, La Presse

AUX ÉDITIONS DU MÉRIDIDIEN



300 pages
ISBN 2-89415-035-0

Le 1% pour la culture demeure un objectif

Robert Laflamme
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — L'engagement des libéraux en 1985 de consacrer 1 % du budget de l'État à la culture reste un objectif à atteindre, a réitéré hier la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert.

« Mais quand ? », a tenté de savoir, le porte-parole de l'opposition, M. André Boulerice, pendant l'étude des crédits budgétaires du ministère des Affaires culturelles.

« Sûrement pas en 1991-92 », s'est contentée de répondre la ministre. Qu'à cela ne tienne, Mme Frulla-Hébert se sentait à l'aise de souligner l'augmentation de 11,1 % du budget du ministère, qui passe ainsi de 260 à 289 millions \$.

« Nous sommes plus efficaces que l'a été le Parti québécois au cours de ses deux mandats, compte tenu que nous devons composer avec le service de la dette, ce qui n'était pas le cas avant 1985 », a-t-elle mentionné.

« Le PQ dépensait 68 % des crédits sans se soucier du service de la dette. Notre cote se situe présentement à 74 % », a-t-elle ajouté.

Relevant que le discours de Mme Frulla-Hébert est calqué sur celui de ses prédécesseurs, M. Boulerice a répliqué qu'il manquait encore 100 millions \$ pour réaliser l'engagement du Parti libéral.

« Dans le contexte actuel, l'augmentation du budget de 11,1 % est fort louable, a repris la ministre. En procédant à une restructuration du ministère et en allant chercher d'autres sources de financement, auprès des municipalités notamment, nous nous rapprocherons de l'objectif visé. »

Le député de Sainte-Marie-Saint-Jacques se demande comment Mme Frulla-Hébert s'y prendra pour convaincre le premier ministre, si on considère que son prédécesseur et vice-premier ministre, Mme Lise Bacon, n'a pas réussi.

« La patience est une vertu. Des progrès devraient être notés dès la mise en place de la nouvelle politique culturelle », a répondu Mme Frulla-Hébert.

À cet égard, la ministre a affirmé que le dépôt du rapport du groupe conseil sera certes le fait saillant en 1991-92. Le dit rapport fera l'objet d'une consultation à l'automne. La politique devrait voir le jour, en mars, avant la fin de l'année marquant le 30e anniversaire du ministère.

La restructuration des 56 programmes du ministère qui baisseront à 32, l'analyse des 18 recommandations de l'étude de la firme Samson-Bélair et le projet de loi sur le cinéma sont d'autres dossiers importants.

Interrogée sur la pertinence de rapatrier des pouvoirs du gouvernement central dans le contexte politique actuel, Mme Liza Frulla-Hébert a profité de l'occasion pour décrier le système.

« La duplication de services et de programmes engendre des coûts additionnels pour les contribuables québécois et canadiens. Le rapatriement de pouvoirs est souhaitable et nous allons y travailler fort », a-t-elle indiqué.

D'après elle, c'est réalisable sans nécessairement passer par la souveraineté-association, comme le prétendent plusieurs observateurs, parce que la culture n'est pas en chassée dans la Constitution.

« Le président du groupe constitutionnel, M. Gil Rémillard, négociera avec le fédéral. On nous a demandé de fournir un document mesurant l'impact du transfert de pouvoirs. Des études internes sont en voie d'être complétées afin d'en établir le coût », a-t-elle fait savoir.

Abordant un autre aspect, la ministre a dit espérer récupérer dans d'autres ministères québécois des montants d'argent servant à des fins culturelles. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour ne citer que cet exemple, verse des subventions à des organismes amateurs.

Enfin, le ministère veut déconcentrer la gestion des programmes en région afin d'en faciliter l'accès. Les demandes d'aide financière soumises par chaque organisme devraient être harmonisées par le biais d'un guichet unique.

Paul Martin demande au PLC d'appuyer un droit de veto universel pour le Québec

Pierre O'Neill

PLUS NATIONALISTE que son chef, Paul Martin veut que la position constitutionnelle du PLC prévoit un droit de veto universel pour le Québec.

L'association libérale fédérale de LaSalle-Emard a adopté lundi soir une résolution parrainée par le député du comté et visant à « la protection constitutionnelle du caractère distinct du Québec », en lui garantissant notamment un droit de veto. Un texte stipulant par ailleurs que la nouvelle formule d'amendement devra reconnaître à toutes les provinces le droit de retrait avec pleine compensation financière. Et le droit de se retirer des programmes fédéraux mis en œuvre dans les champs de compétences provinciales. Également avec pleine compensation fi-

nançière.

La veille, devant un millier de partisans réunis à Montréal, Jean Chrétien avait suggéré que le droit de veto ne devrait pas être limité au Québec, mais plutôt étendu aux quatre grandes régions : l'Ouest, l'Atlantique, l'Ontario et le Québec. Et encore, que ce droit ne soit pas universel et qu'il s'exerce uniquement en regard de la formule d'amendement.

Faut-il voir un nouvel accrochage entre le chef du parti et son critique de l'environnement ? Ce n'est pas le cas, assurait-on hier dans l'entourage de Paul Martin, faisant valoir qu'il ne s'agit pas de positions irréconciliables mais complémentai-

res. Et que les deux hommes se sont réciproquement expliqués sur cette question, il y a déjà une dizaine de jours.

Président de l'aile Québécoise, Francis Fox s'attend à ce que le débat ressurgisse au congrès de la fin mai à Sherbrooke, mais il ne prévoit pas d'affrontement. Il est vivement impressionné par l'évolution de la pensée constitutionnelle de son chef et par la clarté des orientations qui se dégagent de ses dernières interventions publiques. Et relativement à la résolution Martin, Francis Fox s'interroge sur la sagesse de revendiquer un droit de veto universel pour le Québec à l'heure où le pays

s'engage dans la voie du fédéralisme asymétrique.

De l'avis de M. Fox, les libéraux fédéraux ont fini de se déchirer sur la question constitutionnelle. Parce que, croit-il, la position mise de l'avant par M. Chrétien a répondu aux attentes des militants et désamorcé le mouvement d'impatience qui commençait à émerger des rangs.

La résolution Martin affirme en outre que le PLC se doit d'exercer un leadership dans le débat constitutionnel, de rendre public un projet de réforme d'ici le début de juillet et de le soumettre aux militants de la base à l'occasion de la réunion du conseil général de septembre.

La nomination de Masse, un mauvais signe, notent des analystes militaires

Manon Cornellier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — C'est avec scepticisme que les analystes militaires canadiens ont accueilli dimanche le passage de M. Marcel Masse du ministère des Communications à celui de la Défense.

Selon ceux rejoints hier, la nomination d'un néophyte à la direction des forces armées pourrait confirmer que l'élaboration d'une nouvelle politique de défense n'est plus une priorité pour le gouvernement.

« C'est un ministre qui 'tientra le fort' mais dont on n'attend rien de dramatique parce qu'il n'a jamais montré un intérêt pour ce secteur. On craint surtout qu'il n'y ait pas de nouvelle politique en matière de défense », a indiqué M. Martin Shadwick, analyste au Centre d'études stratégiques de l'université York.

Pour l'ancien chef d'état-major de la Défense, le général Paul Manson, ce n'est pas M. Masse qui pose problème, mais la décision de procéder à un changement de ministre maintenant.

En agissant de la sorte, Ottawa a

ralenti le processus de révision de la politique de défense amorcé en 1989 à la suite de la mise au rancart du Livre blanc sur la défense, a-t-il fait remarquer.

Le Livre blanc avait été présenté en 1987 sous la direction de l'actuel ministre des Communications Perrin Beatty. Ce dernier proposait, entre autres, l'achat de sous-marins à propulsion nucléaire.

C'est le ministre des Finances de l'époque, Michael Wilson, qui mettait fin à la controverse en retirant le financement au projet dans le budget du 27 avril 1989. Depuis cette date, le ministère de la Défense a repris ses travaux de recherche pour définir une nouvelle politique.

Selon M. Manson, qui est aujourd'hui vice-président des opérations chez Paramax, cette révision est pourtant urgente et il espère qu'elle sera terminée avant la prochaine élection.

De son côté, M. Mike O'Brien a remarqué autour de lui une absence d'enthousiasme. « Dans le milieu, on aurait préféré voir revenir M. Beatty », a indiqué cet éditeur du *Wednesday Report*, un bulletin hebdomadaire sur les questions de dé-

fense.

« Personne n'est enthousiaste face à M. Masse parce que rien dans son histoire personnelle ne montre une affinité pour la défense. Ce qui fait qu'on n'a aucune indication sur ce qu'on peut attendre de lui », a-t-il ajouté.

M. Paul Manson a lui aussi été témoin du même scepticisme, mais il croit qu'il s'agit d'une réaction exagérée. Personnellement, il respecte les capacités intellectuelles du ministre. Il croit, que si M. Masse le veut, il peut être un excellent ministre de la Défense.

« Il arrive au ministère au bon moment car il est temps de poser un regard attentif et réfléchi sur toute la politique de défense canadienne dans un contexte de changements à l'échelle internationale », a indiqué M. Manson.

M. Alex Morrison, de l'Institut canadien d'études stratégiques, préfère lui aussi donner la chance au coureur. Selon lui, il faudra attendre un peu avant de connaître les orientations du gouvernement « parce que le ministre voudra être mis au courant du dossier et qu'il voudra laisser sa marque ».

Pagé s'inquiète des tiraillements à la tête de la CÉCM

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de l'Éducation, M. Michel Pagé, s'est dit hier « particulièrement inquiet » des tiraillements qui opposent la présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM) à son directeur général. Il n'a toutefois annoncé aucune mesure pour rétablir la situation.

« Quand il y a du tiraillement dans une commission scolaire, c'est très rare que ce soit au bénéfice des élèves », a-t-il déploré à l'Assemblée nationale. Il affirme suivre l'affaire « d'un oeil intéressé et avec inquiétude » et promet « d'aviser en conséquence le plus tôt possible ».

Un conflit entre la présidente de la CÉCM, Mme Denise Soucy-Brousseau, et son directeur général, M. Laurent Portugais, a éclaté au grand

jour il y a quelques semaines lorsque M. Portugais a accusé la présidente de vouloir le congédier pour des motifs politiques. Le directeur général a ensuite accusé Mme Soucy-Brousseau de malversation dans une affaire de fausses factures puis réclamer la tenue d'une enquête judiciaire à ce sujet. M. Portugais a finalement été maintenu en poste par un vote serré au conseil des commissaires le 18 avril dernier.

Hier, le ministre de l'Éducation a réservé ses commentaires sur cette affaire qui risque donc de se retrouver devant les tribunaux. M. Pagé pourrait toutefois, si une demande lui en était faite et que des faits « suffisamment troublants » lui étaient communiqués, ordonner une enquête administrative, a-t-on précisé à son cabinet. Cette procédure a été appliquée il y a quelques semaines à Rivière-du-Loup et a mené au congé-

diement du directeur général de la commission scolaire locale trouvé en conflit d'intérêts.

M. Pagé a souligné en Chambre que la CÉCM est la plus importante commission scolaire au Québec. Il s'est inquiété de l'impact du conflit entre la direction politique et la direction administrative de cette commission dans le contexte où de très graves questions sont à l'ordre du jour. Il a mentionné les problèmes de décrochage scolaire, la lutte à la pauvreté et le redécoupage de la carte scolaire au lendemain d'un jugement de la Cour suprême à ce sujet.

Mme Soucy-Brousseau a toujours maintenu dans cette affaire avoir été victime d'une « opération orchestrée par M. Portugais pour salir (sa) réputation et obtenir le renouvellement de son mandat ».

Ottawa devra-t-il aussi veiller sur les régimes amaigrissants ?

OTTAWA (PC) — Un comité fédéral du ministère de la Santé presse le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour encadrer plus strictement l'industrie florissante des régimes minceur et produits amaigrissants, notamment en exigeant un permis des cliniques d'amaigrissement et en supervisant les programmes commerciaux de traitement de l'obésité.

« Il semble que les Canadiens dépensent des millions de dollars chaque année en régimes alimentaires et cures d'amaigrissement à l'efficacité inconnue ou douteuse », constate le rapport du groupe de travail de Santé et Bien-Être Canada sur le traitement de l'obésité.

Preuve de la vogue grandissante des programmes de perte de poids, le nombre de cliniques minceur en franchise en activité au Canada atteint maintenant 500, ce qui est trois fois plus qu'en 1987. On estime à 350 000 le nombre de Canadiens — des Canadiennes à 90 % — qui s'inscrivent cette année à un programme d'amaigrissement. Ensemble, ils et elles déboursent environ 300 mil-

lions \$ dans l'espoir de réduire leur poids et d'affiner leur silhouette.

L'étude du groupe de 19 membres souligne que la perte de poids comporte des dangers, parfois mineurs, parfois graves pour la santé. Il peut s'agir de fatigue, faiblesse, nausée et perte de cheveux, comme de dommages au foie et aux reins, de défaillances cardiaques et même de décès subits.

Le directeur d'une clinique médicale de traitement de l'obésité d'un hôpital de Toronto, qui fait partie du groupe de travail, affirme recevoir à toutes les semaines des patients qui éprouvent des problèmes de santé après avoir suivi des programmes destinés à leur faire perdre du poids.

La mort soudaine, en pleine salle d'attente d'une clinique d'amaigrissement de Toronto, d'une femme qui venait de perdre 26 livres en trois semaines, a été à l'origine de la formation, en 1983, du groupe de travail chargé d'examiner « la compétence, la sûreté et l'intégrité » de cette industrie.

Le groupe de travail y va de 84 recommandations destinées à protéger les consommateurs de méthodes et

programmes d'amaigrissement potentiellement dangereux. Il suggère notamment que les régimes conçus pour faire maigrir fournissent au moins 1200 calories par jour et n'entraînent pas de pertes de poids excédant deux livres par semaine, qu'on rende obligatoire un avertissement sur les dangers possibles des régimes alimentaires, des mesures destinées à empêcher les cliniques d'accepter des clients obèses ou souffrant de sérieux problèmes de santé exigeant une supervision médicale, et une offensive gouvernementale contre les réclames frauduleuses ou exagérées sur les bienfaits de régimes miracles vantés dans les médias.

Pour le docteur Phillip Mickelson, porte-parole du ministère de la Santé, le document du groupe de travail fixe les premières balises d'éventuelles normes canadiennes en matière de perte de poids.

C'est maintenant aux provinces de légiférer en conséquence, puisque les compagnies qui livrent bataille à l'obésité relèvent des provinces, a indiqué le Dr Mickelson.

Le parti d'opposition au conseil des commissaires, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), a depuis réclamer le départ immédiat de la présidente, affirmant que « la crédibilité de Mme Soucy-Brousseau est maintenant nulle ». Le MEMO a critiqué également le style de gestion de M. Portugais. Son président, M. Yves Poulin, a cependant rejeté l'idée que la commission soit mise en tutelle par le ministre de l'Éducation.

1,3 million pour mieux protéger l'École polytechnique

d'après la Presse Canadienne

LE MINISTÈRE québécois de l'Enseignement supérieur et de la Science versera une subvention de 1,3 million \$ à l'École polytechnique de Montréal pour lui permettre de se doter d'un meilleur système de sécurité, a annoncé le directeur administratif de l'institution, M. André Viau.

Dans la livraison du 18 avril du bulletin d'information de l'École polytechnique, M. Viau précise qu'un dispositif de caméras de surveillance reliées à des systèmes de détection centralisés au poste de garde sera installé à travers l'école.

De plus, tout le système de clés et serrures sera modifié.

L'École polytechnique a également procédé à l'embauche de deux agents de sécurité supplémentaires en service le jour et la nuit.

Dorénavant, les visiteurs devront aussi présenter des pièces d'identité pour avoir accès à l'institution en dehors des heures ouvrables.

Par ailleurs, les Services aux étudiants établiront, à titre expérimental, un service d'escorte dont les étudiants pourront se prévaloir à compter de septembre pour se déplacer sur le campus entre 19 h et minuit.



ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Protection de la vie privée eu égard aux renseignements personnels détenus dans le secteur privé

La Commission des institutions a reçu le mandat de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques à compter du 8 octobre 1991 sur la protection de la vie privée eu égard aux renseignements personnels détenus dans le secteur privé et à cette fin:

- de se pencher sur la situation entourant la constitution des fichiers personnels et des banques de données ainsi que de leur mise à jour, leur utilisation et leur transformation;
- d'examiner les diverses solutions qui peuvent être envisagées de façon complémentaire aux mesures prévues dans le projet de loi 125 — Code civil du Québec;
- de recevoir tout commentaire sur les recommandations du rapport intitulé « Vie privée: zone à accès restreint » préparé par le comité interministériel sur la protection de la vie privée eu égard aux banques privées de données personnelles.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ces sujets peut soumettre un mémoire à la Commission des institutions.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 23 août 1991 et être transmis en 25 exemplaires de format 21,5 cm sur 28 cm (8 1/2 pouces sur 11 pouces). Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Les documents mentionnés dans le mandat sont disponibles au Secrétariat des commissions.

Veillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à:

Me Lucie Giguère
Secrétaire de la Commission
des institutions
Hôtel du Parlement
Bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél.: (418) 643-2722
Télex: 051-2216
Bélinographe: (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions



CDI LTD Société d'ingénieurs conseil

recherche
pour poste permanent et à temps partiel
jeunes ingénieurs

avec ou sans expérience en électricité, mécanique, génie civil. Connaissance du français et de l'anglais impérative et espagnol fortement souhaitée. Connaissance de logiciels Autocad et Word Perfect 5.1 fondamental. Esprit d'équipe et d'initiative. Connaissance des langues impérative.

Aussi poste de **représentante commerciale** pour domaine technique impliquant beaucoup de voyages.
Les candidatures devraient être envoyées au:

Directeur du personnel
CDI LTD
2850 St-Martin est Laval (Québec)
H7E 5A1

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC
Fondé en 1992

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télex: 05 269656
Fax: (514) 845 7874
Tél: (514) 987-6242

Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce

SMART & BIGGAR
AVOCATS

FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE
MARQUES DE COMMERCE

4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fac-simile (514) 954-1396

MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

Les difficultés économiques inciteront les Canadiens à changer ce pays

— Gil Rémillard

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES DIFFICULTÉS économiques que connaît le Canada amènent progressivement de plus en plus de Canadiens à réaliser que ce pays est inefficace et que le fédéralisme actuel est un échec, soutient le ministre Gil Rémillard.

Depuis quelques mois, soutient le ministre délégué aux Affaires canadiennes, on assiste à un réveil dans le reste du Canada, une nouvelle sensibilité apparaît qui lui donne « confiance que l'on puisse trouver des bases solides de dialogue ».

« Ce qui est important, c'est de réaliser dans un premier temps ce qui ne fonctionne pas, a-t-il déclaré hier dans un discours prononcé devant plus de 200 convives de la Chambre de commerce de Sainte-Foy. Il ne s'agit pas dans ce premier temps de parler de statut particulier du Québec, a-t-il ajouté, mais de voir que pour l'ensemble canadien, le sys-

teme fédéral ne fonctionne plus ».

Cela ne signifie pas que le Québec renonce au statut de société distincte dont il se réclame. « Nous voulons pouvoir nous exprimer tel que nous sommes, dit-il. Il est important que l'on reconnaisse de façon explicite que le Québec n'est pas une province comme les autres. Mais dans un premier temps, nous voulons travailler à un retour à l'efficacité de ce pays. Nous pouvons tous travailler à éliminer des doublages et avoir un gouvernement fédéral qui se mêle de ses affaires et laisse les provinces gérer les leurs », a-t-il expliqué devant les journalistes.

M. Rémillard s'est réjoui de la nomination de M. Joe Clark comme ministre des Affaires constitutionnelles. C'est un homme d'expérience qui a une vision du Canada et qui comprend le Québec. « Il sera capable d'établir des liens solides entre les régions canadiennes », dit-il.

Il a salué le discours du premier ministre Brian Mulroney, à Calgary

lundi soir, dans lequel « il expliquait au reste du Canada qu'il y a un problème et qu'il faut le régler ». Nous n'entendions pas ce genre de discours il y a deux mois, dit-il, encouragé également par les commentaires confidentiels qu'il dit avoir recueillis auprès de ses homologues des autres provinces. Il mentionne la volonté du premier ministre de l'Alberta, M. Don Getty, en faveur d'une décentralisation du régime fédéral. Et constate que le chef du gouvernement ontarien, M. Bob Rae, abonde dans ce sens.

À un journaliste qui lui fait remarquer que M. Rae souhaite voir incluses dans la Constitution canadienne des normes nationales que les provinces seraient tenues d'appliquer chez elles, M. Rémillard répond : « Je n'ai pas très bien compris ce que veut M. Rae. Mais on se rend compte aussi de plus en plus qu'on ne peut pas imposer des normes nationales et refiler la facture aux provinces alors que les contribuables n'ont plus les moyens de payer ».

M. Rémillard croit que les difficultés de Standard Trust en Ontario et celles vécues par d'autres grands piliers de l'économie canadienne, les budgets provinciaux déficitaires et remplis de mauvaises nouvelles, font prendre conscience aux Canadiens que « ce pays fait face à une situation économique très difficile et que cette situation est la conséquence directe de l'administration fédérale ».

« On ne veut pas faire une guerre de drapeaux, mais une guerre de l'efficacité, dit-il. Ce système ne fonctionne plus parce qu'au cours des 50 dernières années Ottawa a suivi une politique économique dont il n'a pas les moyens et a refusé de respecter la Constitution canadienne. La situation est le résultat d'un mouvement de centralisation », a-t-il soutenu, en critiquant les taux d'intérêt élevés et le dollar canadien surévalué par rapport à la devise américaine.

« On va se rendre compte dans les prochains mois, partout au Canada, que si on ne fait pas des changements en profondeur au partenariat

actuel, a-t-il assuré, que personne ne va s'en sortir dans ce pays ».

M. Rémillard a répété que le gouvernement du Québec rejetait à l'avance tout référendum national, constituant ou forum par lequel le reste du pays voudrait imposer sa loi au Québec. Les Québécois vont décider eux-mêmes, dit-il, soit en se prononçant sur des offres du fédéral, soit en se prononçant sur la souveraineté par référendum au plus tard en octobre 1992, comme le prévoit Bélanger-Campeau.

Le porte-parole péquiste en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard, a par ailleurs accusé le premier ministre en Chambre de « se cantonner par son silence dans un rôle de complice et de faire-valoir obligeant des maîtres chanteurs » qui ont commencé leur « campagne de terrorisme économique » au Canada anglais à l'égard du Québec.

Le député de Lac-Saint-Jean, dans le langage coloré qui le caractérise, a déploré que l'ancien joueur de football qu'est le premier ministre alber-

tain Don Getty soit venu à Montréal lundi « donner le botté d'envoi » de cette campagne, « en bottant au passage le derrière des Québécois », en disant qu'il n'était pas question pour l'Alberta d'union économique avec le Québec sans union politique.

M. Bourassa a calmement répondu : « Derrière son style imagé, le député répète encore une fois des erreurs de faits. Ce qu'a dit M. Getty, c'est de faire le lien entre l'union politique et l'union économique. C'est ce que disait lui-même le député de Lac-Saint-Jean quand il était le grand gourou de la thèse de l'affirmation nationale (sous Pierre Marc Johnson en 1986) ».

On ne joue pas avec les décibels

OTTAWA (PC) — Les tambours, les hochets et tous ces animaux en peluche qui crient quand on les presse ne font pas qu'exaspérer les parents. Ils pourraient bien endommager l'ouïe de leurs enfants, révèle un rapport sur les jouets bruyants.

Un xylophone jouet peut produire un son évalué à 129 décibels, soit le seuil de la douleur, note l'étude réalisée pour le compte de l'Association des consommateurs du Québec, grâce à la collaboration financière du ministère fédéral des Consommateurs et Sociétés.

Le bruit fait par un tambour jouet peut atteindre une puissance sonore de 122 décibels, une trompette jouet, 95 décibels. Sans compter que les enfants sont exposés quotidiennement à de multiples autres sources de pollution sonore, comme les systèmes de son, aspirateurs, moulins à café, bruits de la circulation, etc.

Les décibels sont la mesure de l'intensité du bruit. Une conversation normale se déroule normalement aux alentours de 50 ou 60 décibels.

« Sans le savoir, les parents soumettent leurs enfants à des niveaux de bruits qui ne sont pas tolérés en milieu industriel. C'est de la folie », s'inquiète M. Denis Morrice, directeur exécutif de la Société canadienne de l'ouïe.

L'Association des consommateurs recommande qu'on interdise tous les pistolets d'enfants à amorces et autres jouets de type explosif. Pour assurer la protection des fragiles facultés auditives des enfants, l'association recommande de limiter à 75 décibels le niveau maximum du bruit produit par les jouets.

La loi sur les produits dangereux fixe actuellement la limite à 100 décibels, ce qui est aussi bruyant qu'un marteau-piqueur. Au Québec, des chercheurs de l'Université de Montréal ont constaté que sur 300 jouets vendus dans les magasins, 85 % produisaient un bruit supérieur à 100 décibels.

M. Georges Desbarats, de la division de la sécurité des produits du ministère des Consommateurs et Sociétés, a fait savoir que son bureau étudiait présentement le rapport de l'Association des consommateurs et qu'il imposerait probablement des normes maximales, après avoir consulté les manufacturiers.

Parizeau rencontre Rocard

Il suggère à Bourassa de créer un comité d'experts pour analyser les liens économiques entre États souverains

Lia Lévesque

de la Presse Canadienne

PARIS — Le chef péquiste Jacques Parizeau a rencontré hier à Paris le premier ministre français Michel Rocard, entre autres pour discuter avec lui de liens économiques entre des États souverains.

Les deux hommes se sont entretenus durant trois quarts d'heure à l'hôtel Matignon. C'est M. Parizeau qui a rapporté la teneur de ces discussions avec le premier ministre français, après que celui-ci l'eut accompagné à l'extérieur, où l'attendaient les journalistes.

« Nous avons discuté de choses qui sont dans l'ordre du concret, de l'agenda politique (au Québec) comme des questions de fond qui font problème chez nous comme le maintien de liens économiques avec le reste du Canada et des exigences politiques que ça peut susciter. »

En Europe, un tel débat a cours présentement en ce qui concerne la Communauté économique européenne et la possibilité de développer une monnaie commune entre les pays membres.

M. Parizeau en a profité pour s'adresser au premier ministre Robert Bourassa, depuis Paris, lui demandant de créer un comité de spécialistes chargé de ces questions économiques et monétaires.

Le chef du Parti québécois s'en est même ouvert au premier ministre Rocard. Il faudrait, dit-il, voir « si nous pourrions envoyer une mission de ces spécialistes que nous avons à Québec de ces questions des liens économiques, monétaires et commerciaux, qui puissent venir ici et discuter du cadre politique dans lequel ces liens économiques doivent ou peuvent se développer. »

Très souvent, souligne-t-il, on soutient au Canada et au Québec qu'on ne peut avoir de monnaie commune sans avoir un régime fédéral. « Moi je ne pense pas que ce soit vrai. La plupart de ces spécialistes ne pensent pas que ce soit vrai. Il faudrait clarifier tout cela. »

La mission convoitée par M. Parizeau pourrait se rendre non seulement en France, mais aussi en Allemagne et en Angleterre où les points de vue sont différents sur la question d'une monnaie commune entre États souverains.

Cette mission itinérante pourrait même « éclairer les travaux » d'une des deux commissions parlementaires qui doivent être créées au Québec, dont l'une qui étudiera la faisabilité de la souveraineté, signale le chef péquiste.

M. Parizeau n'a pas voulu rapporter l'opinion du premier ministre Rocard sur le sujet, si ce n'est pour affirmer qu'il trouve l'idée « intéressante dans la mesure où ça se fait dans un certain cadre, avec l'appui des partis et en fonction d'un mandat correct. »

Par ailleurs, la presse française n'en a fait que peu écho jusqu'à pré-

sent de la visite à Paris de M. Jacques Parizeau même après son entretien avec le président François Mitterrand.

C'est surtout le remaniement ministériel à Ottawa qui alimente en « nouvelles canadiennes » les quotidiens français.

Des journaux comme *Le Monde* et *Libération*, dans leur édition d'hier, mentionnent néanmoins la visite à Paris du chef de l'opposition officielle Jacques Parizeau, mais dans des articles qui sont principalement consacrés au remaniement ministériel à Ottawa.

Dans son reportage, *Le Monde*, en page 6, souligne que « le chef de l'opposition québécoise M. Jacques Parizeau devait rencontrer M. Mitterrand le lundi 22 avril, » et qu'il « est venu tester en France l'idée d'un Québec souverain. »

Un peu plus loin, *Le Monde* évoque aussi le fait que « de nouvelles aspirations indépendantistes se font jour dans la province francophone. »

Le remaniement ministériel au fédéral est par contre souligné et explicité avec une bonne connaissance des faits et de la réalité canadienne dans *Le Monde*, *Libération*, *Figaro* et *l'Humanité*. Plusieurs se font d'ailleurs plutôt élogieux envers l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, nouvellement chargé du dossier constitutionnel.

Pour sa part, le chef du Parti québécois comprend mal le sens du remaniement ministériel à Ottawa pour ce qui est des ministres francophones. Toutefois, il comprend l'attitude de « d'essayer » de sauver l'unité canadienne avec le nouveau responsable du dossier Joe Clark.

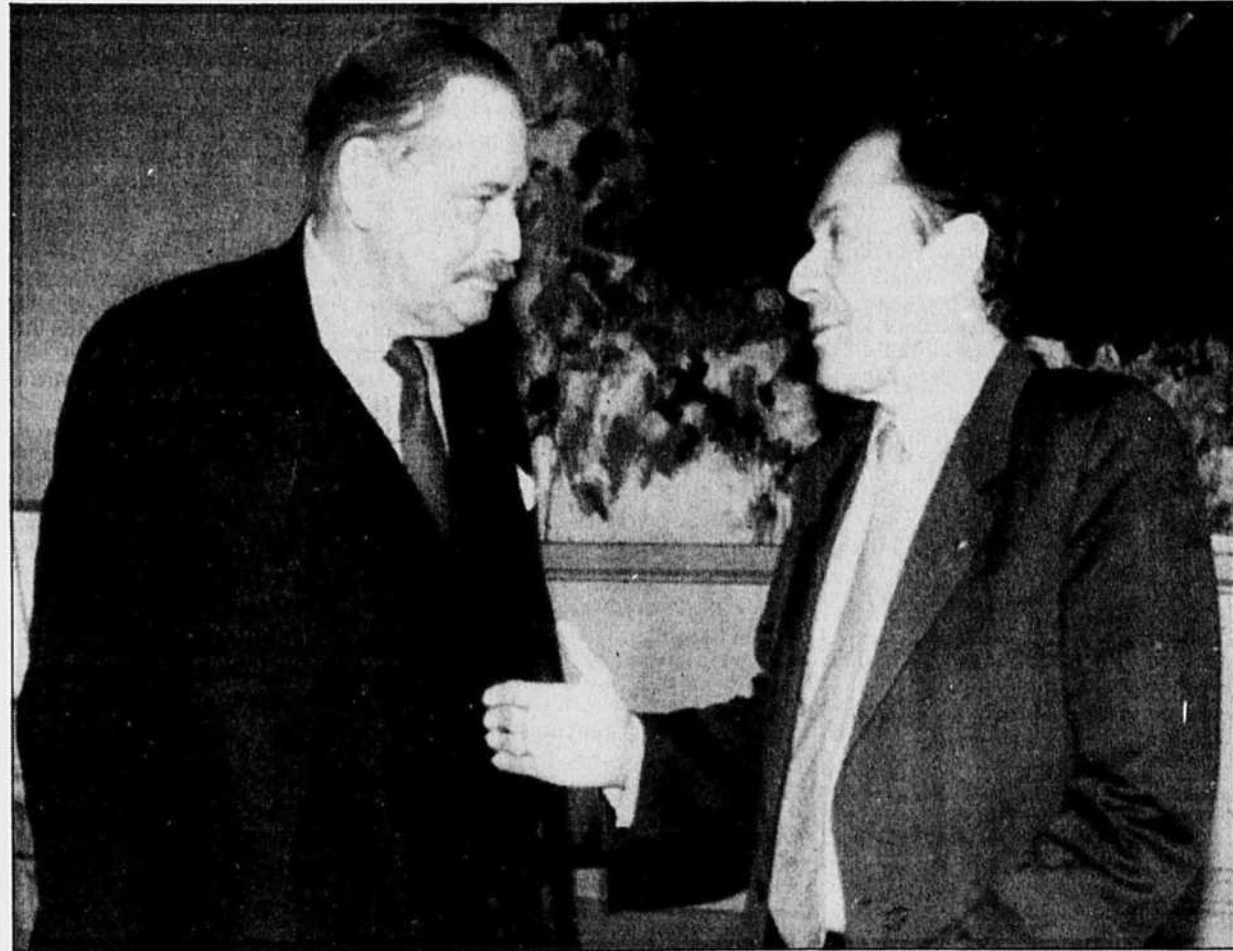
« Du point de vue du Canada anglais, c'est un remaniement intéressant. Pour les Québécois francophones, c'est une autre chose. Dès qu'il s'agit des Québécois, on ne comprend pas très bien le sens du remaniement. Je ne vois pas de dessein intelligible de ce côté-là », a-t-il déclaré.

Quant à la nomination de Joe Clark au poste de responsable du dossier constitutionnel, donc les relations avec le Québec, M. Parizeau loue l'effort du fédéral louable.

« Effectivement, parmi tous les ministres de M. Mulroney, s'il y en a un qui peut activer le débat fédéral-provincial, et peut-être aboutir sur ce plan, c'est peut-être M. Clark. S'il y a quelqu'un qui peut donner une certaine crédibilité à cet effet, c'est M. Clark. Moi, je n'y crois pas, mais enfin. »

M. Parizeau conclut en lançant : « On ne peut pas blâmer le fédéral d'essayer. »

Il qualifie également de « virage intéressant » le départ de Michael Wilson des Finances pour l'Industrie et le Commerce. Il trouve aussi logique la nomination de Don Mazankowski comme son remplaçant aux Finances, puisqu'il a une bonne expérience de la gestion du gouvernement fédéral.



Le chef de l'opposition du Québec en compagnie du chef de gouvernement français.

Un remorqueur sombre dans le golfe

HALIFAX (PC) — Un avion du Centre de coordination des sauvetages de Halifax a aperçu, hier, deux canots de sauvetage dans le golfe Saint-Laurent, au large du village gaspésien de Rivière-au-Renard, à l'endroit d'où le remorqueur *Patricia B. McCallister* avait signalé sa dernière position.

Le capitaine Ross Brown, porte-parole du centre, a déclaré que l'un des canots était vide, mais qu'il se trouvait un homme dans le second. Il a été transporté à l'hôpital de Chandler, au Québec, souffrant d'hypo-

thermie.

Ce survivant a raconté que le remorqueur de 34 mètres, qui était parti de Montréal avec un équipage de six hommes, avait sombré vers 5 heures du matin, lundi. Ce n'est donc qu'une trentaine d'heures plus tard qu'on a pu lui porter secours.

Le remorqueur se dirigeait vers les chantiers navals de Pictou, en Nouvelle-Écosse, pour l'inspection de sécurité annuelle. Il y était attendu à 23 heures, lundi.

Comme il n'était toujours pas arrivé hier matin, on a prévenu le Cen-

tre de coordination des sauvetages. Cinq navires de la Garde côtière, un avion Buffalo des Forces armées et trois hélicoptères Labrador ont alors entrepris les recherches.

On ignore encore la cause du naufrage et on est sans nouvelle des cinq marins disparus.

C'est le deuxième incident du genre depuis le début de la semaine. Lundi, les 11 marins du cargo *Marine Transport* ont été rescapés d'un canot de sauvetage, après que leur bateau eut heurté un glacier, au large de Terre-Neuve.

Universitaires et chercheurs se liguent pour répondre aux besoins en recherches sociales

Isabelle Paré

L'AS du sous-financement dont écope la recherche sociale au Québec, universitaires, chercheurs et directeurs d'établissements publics viennent d'unir leurs efforts pour fonder l'Institut de recherches sociales de Montréal.

L'Institut, dont les premières recherches devraient débiter dans environ six mois, aura pour mission de répondre aux besoins de recherche des organismes publics et communautaires de la région de Montréal qui assureront son financement.

D'avis que les problèmes sociaux iront en s'aggravant d'ici l'an 2000, tant les centres de services sociaux, les centres d'accueil que les organismes bénévoles du Grand Montréal

s'estiment pour l'heure très mal documentés pour relever leurs défis futurs.

Parent pauvre de la recherche au Québec, la recherche sociale n'héritera en 91-92 que de 4 millions \$, alors que le fonds destiné à la recherche médicale pourra compter sur 31 des 35 millions \$ dédiés à la recherche par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Au surplus, dans la majorité des centres d'accueil et des centres de services sociaux, le personnel affecté à la recherche est minime, sinon inexistant.

Résultat : la méconnaissance des nouvelles problématiques qui frappent la métropole handicape les professionnels dans leur travail quotidien, estime M. Justo Michelena, adjoint au directeur général du Centre des services sociaux du Montréal

métropolitain (CSSMM).

« La majorité des recherches qui sont faites restent sur les tablettes et n'ont pas de répercussions au niveau de l'intervention. Nous voulons faire de la recherche appliquée, moulée aux besoins concrets de nos membres », a-t-il indiqué hier.

Au terme d'un sondage effectué auprès d'une cinquantaine d'organismes oeuvrant dans le domaine social, l'Institut a d'ores et déjà décidé

de diriger ses travaux sur la violence conjugale, le phénomène des gang, l'intégration des immigrants, l'appauvrissement des jeunes, l'itinérance et les différentes formes de toxicomanie.

Plus qu'un laboratoire de recherche, l'Institut entend aussi devenir un lieu de diffusion des recherches existantes et servir de pont entre le milieu universitaire et celui de la pratique sociale.

Le Tour du Québec en août

(PC) — Le Québec sera le théâtre d'une compétition cycliste majeure au mois d'août 1992 le Tour du Québec.

Il s'agira d'une course comptant 1230 kilomètres, dont les étapes seront Montréal, Sherbrooke, St-Georges-de-Beaucé, Québec, Rivière-du-Loup, Rimouski, Chicoutimi, Roberval et Trois-Rivières.

Chaque ville accueillera l'arrivée d'une étape et le départ de la sui-

vante. L'arrivée des compétiteurs sera suivie d'une randonnée cycliste populaire et d'un spectacle.

Les coûts de ce projet peuvent être évalués entre 3 et 4 millions \$.

Le Tour du Québec est une organisation conjointe du Tour de l'île de Montréal, la plus importante randonnée cycliste populaire au monde, ainsi que du Festival international de jazz de Montréal.



Centraide



LE CENTRE MAGHRÉBIN DE RECHERCHE ET D'INFORMATION (CMRI)

3285, Cavendish, Bureau 340
Montréal, Québec, H4B 2L9
Tél.: (514) 487-6488 ou (514) 487-7560
Télécopieur (514) 489-2341

Le Centre Maghrébin de Recherche et d'Information (CMRI) vous invite à une conférence sur:

L'image de l'Islam et des Musulmans dans l'opinion publique après la guerre du Golfe

Samedi 27 avril 1991 à l'UQAM, Pavillon Judith Jasmin, Salle JM 400 de 9 à 17h.

Prendront part à cette conférence: Jean-Claude Leclerc, Jooneed Khan, Julian Sher, Gisèle Lalande, Dr Bahaa Abou Laban, Fatima Houada-Pepin, Ibrahim Hayani, Gérard Larose, Denis Grenon, Zaheer Khan, Karim H. Karim, Dr Jacques Langlais, Paule Ste-Marie et Denise Robillard.

Frais d'inscription incluant Buffet:

\$ 20.00 individus
\$ 30.00 organisations
\$ 10.00 étudiant-e-s avec carte valide (Buffet non compris)

Information et Réservation: (avant le 26 avril) 487-6488 ou 487-7560

HONDA DE SICI

CIVIC HATCHBACK

A compter de 8 585\$

CIVIC SEDAN

A compter de 11 895\$

ACCORD COUPE LX

A compter de 15 495\$

PRELUDE«S»

A compter de 18 195\$

* Taxes, préparation et transport en sus.

MEILLEURS PRIX

SERVICE HORS PAIR

NOUS SOMMES IMBATTABLES

CHOIX INÉGALE

FINANCEMENT ENCORE PLUS INTERESSANT

1 AU CANADA

A MONTRÉAL

A LAVAL

1100, Bury

879-1550

240, Bury

825-1063

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mercredi 24 avril 1991

Le prochain budget du Québec pourrait alourdir le fardeau fiscal des entreprises

Frédéric Tremblay
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Gérard Tremblay, n'a pas écarté que le fardeau fiscal des entreprises québécoises puisse être accru dans le cadre du prochain budget que présentera sous peu le ministre des Finances, Gérard-D. Levesque.

« Je ne le sais pas. C'est le ministre des Finances qui aura à décider. Une chose est sûre, il y a un manque en termes de revenus pour le gouvernement qu'on devra aller chercher quelque part », a indiqué M. Tremblay, au cours d'un entretien, hier, avec la Presse Canadienne.

Plus tôt, en commission parlementaire sur l'étude des crédits de son ministère, M. Tremblay avait expliqué au député péquiste Pauline Marois que la situation financière du

gouvernement est très sérieuse et que les sources de revenus disponibles sont limitées.

« On doit avoir des revenus additionnels. Est-ce que votre solution c'est de taxer la population ? Là, vous allez dire : bien non. Donc c'est un équilibre et ce n'est pas moi qui vais le définir, c'est le ministre des Finances », a fait valoir M. Tremblay.

Mme Marois a dénoncé vigoureusement, pour sa part, l'alourdissement fiscal dont sont victimes les entreprises québécoises depuis quelques années.

Elle soutient qu'en 1992, dans la foulée de la réforme Ryan, le fardeau fiscal des entreprises se sera accru de 1,1 milliard \$ en trois ans. Elle s'est dite fortement préoccupée par les conséquences de ces mesures.

« Quelle évaluation a-t-il fait (Gérard Tremblay) de l'impact de ces hausses de taxe sur la 'concurrentialité' des entreprises, sur l'amélioration et la détérioration de la situation de l'emploi dans les entreprises québécoises ? », s'est interrogée Mme Marois.

La représentante péquiste de Taillon s'est aussi livrée à un sombre bilan de la situation de l'emploi au Québec, tout spécialement dans le secteur manufacturier.

Il s'est perdu dans ce dernier secteur, a rappelé Mme Marois, pas moins de 109 000 emplois entre février 1989 et 1991, soit une baisse de 17,6 %. En Ontario, durant la même période, le nombre d'emplois a régressé dans ce domaine de 15,6 %.

Mme Marois a évoqué une série d'autres champs d'activités au Québec qui ont enregistré en 1991 d'importantes chutes du nombre d'emplois, dont notamment les caoutchoucs et les plastiques (- 22,7 %), le

meuble (- 42 %), et le bois (- 32 %).

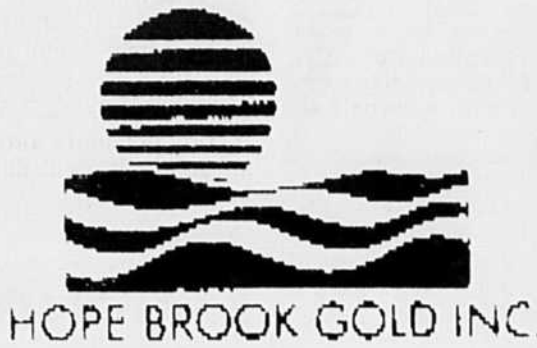
La représentante de Taillon n'a pas manqué non plus de porter à l'attention du ministre Tremblay les tristes performances du Québec en ce qui a trait au nombre de faillites d'affaires.

Au cours de l'année 1990, on a enregistré, au Québec, 4676 faillites d'affaires contre 2907 en Ontario, a fait observer Mme Marois.

Le ministre Tremblay a plutôt insisté sur certains aspects positifs de l'économie québécoise malgré l'actuelle période de récession.

« Il ne faut pas être uniquement négatif. Si on regarde, par exemple, au niveau des immobilisations, il y a une tendance qui est favorable », a avancé M. Tremblay.

Le ratio Québec-Canada au chapitre des immobilisations, a précisé M. Tremblay, était de 17,8 % en 1981, alors qu'il est maintenant de 31 %.



Avis aux porteurs de bons d'achat-or de Or Hope Brook Inc.

Les droits relatifs aux bons d'achat-or de Or Hope Brook Inc. émis conformément à un contrat de bons d'achat-or conclu en date du 15 août 1986 entre Or Hope Brook Inc. et La Société Canada Trust à titre de fiduciaire (dont la Compagnie Montréal Trust du Canada est le fiduciaire successeur), ne pourront être exercés après 17 h (heure locale du lieu d'exercice) le 31 juillet 1991 (« heure d'expiration »).

On peut livrer ou faire parvenir les certificats représentant les bons d'achat-or avant l'heure d'expiration à la Compagnie Montréal Trust du Canada (« Montréal Trust ») en vue d'exercer, en vertu des bons d'achat-or, le droit d'acheter de l'or ou des certificats d'or ou le droit de recevoir le produit net de la levée de l'option comptant (telle que définie sur les bons d'achat-or). Les porteurs de tels bons d'achat-or sont priés d'apposer leur signature au verso de tous les certificats et de cocher l'option qu'ils désirent avant de les soumettre à l'un des bureaux de Montréal Trust dont les adresses suivent:

- | | |
|--|---|
| 151 Front St. Ouest
Toronto (Ontario)
M5J 2N1 | 1800, McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3K9 |
| 510 Burrard St.
Vancouver (C.-B.)
V6C 3B9 | 411-8e Ave. S.Ouest
Calgary (Alberta)
T2P 1E7 |
| 1778 Scarth
Regina (Sask.)
S4P 2G1 | 221 Portage Ave.
Winnipeg (Man.)
R3C 2J1 |

**331 Water St.
St. John's (T.N.)
A1C 6E6**

On ne peut prendre livraison de l'or ou des certificats d'or achetés en vertu des bons d'achat-or qu'au bureau de Toronto, dont l'adresse paraît ci-dessus, de Montréal Trust. On peut prendre le produit net de la levée de l'option comptant conformément aux bons d'achat-or à tout bureau de Montréal Trust dont l'adresse paraît ci-dessus.

FAIT le 17e jour d'avril 1991.

A.V. Comeau
Secrétaire

Saint-Pierre dénonce le cafouillage enlisant les projets d'Hydro-Québec

d'après la Presse Canadienne

LE PRÉSIDENT de la société de génie-conseil SNC, Guy Saint-Pierre, a dénoncé hier le « cafouillage bureaucratique », incluant l'ingérence d'Ottawa, qui retarde les projets hydro-électriques du Québec alors que l'intérêt « économique et écologique » commanderait qu'ils se mettent en branle au plus tôt.

Devant quelque 700 personnes réunies par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Saint-Pierre s'est employé à démontrer qu'économie et écologie ne s'opposent pas et que les règles d'évaluation des impacts environnementaux des grands projets doivent devenir plus « transparentes et efficaces ».

Au passage, M. Saint-Pierre, qui fut ministre du gouvernement Bourassa dans les années 70, a dénoncé « l'ingérence politique néfaste » du gouvernement fédéral dans les dossiers de développement hydro-électrique.

« On a besoin d'une clarification des rôles des gouvernements », a dit M. Saint-Pierre. À l'extrême on pourrait dire, en utilisant la même logique (que celle d'Ottawa), que les gouvernements provinciaux ont un droit de regard sur la politique de défense du Canada parce que les véhicules militaires vont utiliser les routes qui appartiennent aux provinces. C'est un peu cela que le fédéral fait. »

Mais avant tout, M. Saint-Pierre a plaidé en faveur du développement

hydro-électrique comme l'un des moyens les plus « écologiques » de produire de l'énergie. SNC a des contrats d'ingénierie pour le projet L.G.2-A ainsi que le barrage Brisay. La société détient aussi 35 % des contrats dits de « gérance unifiée » des futurs projets de développement hydro-électrique à la Baie James.

L'entreprise, a précisé le président, ne tire que 7 % de ses revenus totaux (de 447 millions \$ l'an dernier) de ses activités avec Hydro, la SEBJ ou le gouvernement du Québec.

Le potentiel hydro-électrique est un « atout » du Québec, qui compense pour certaines faiblesses ailleurs. « Ces ressources, ce sont nos 'as' dans le jeu de concurrence féroce qui se jouera durant la prochaine décennie », dit-il.

Mais, selon lui, « certains » estiment que nous devrions « discarter » ces atouts » et les conserver à titre de « ressources naturelles muséologiques ».

Le projet de Grande-Baleine est menacé par le cafouillage bureaucratique néfaste qui entoure l'étude par les organismes de protection de l'environnement des impacts de ce projet, dit M. Saint-Pierre. Les querelles de nature politique embrouillent encore davantage le dossier et jouent dramatiquement contre la raison économique et la raison écologique elle-même.

Le président de SNC affirme ne connaître aucun endroit dans le monde où un tel faste d'études et de mesures préventives existe autour des grands projets.

Alors que le taux de chômage atteint 14 % à Montréal, il est urgent que les projets démarrent, fait-il valoir. Les études environnementales ne doivent pas être court-circuitées, mais il importe que le processus d'évaluation soit transparent et efficace. « Hydro-Québec ne peut constamment être soumise à des processus dont la durée est aléatoire », soutient M. Saint-Pierre.

Par ailleurs, pour la deuxième fois en autant de semaines, une coalition de groupes d'affaires et la FTQ ont accusé le premier ministre Robert Bourassa et son ministre de l'Environnement de manquer de leadership quant à l'évaluation environnementale du projet de développement hydro-électrique de Grande-Baleine.

Hydro sera fixée à l'automne sur les contrats de New York

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Hydro-Québec ne saura qu'à l'automne si l'État de New York respectera sa promesse d'acheter pour 17 milliards \$ US une quantité record de 1000 mégawatts d'énergie ferme pour une durée de 25 ans, à partir de 1995.

Signé en avril 1989 dans les jardins du Metropolitan Museum par le premier ministre Robert Bourassa et le gouverneur de l'État Mario Cuomo, le contrat accorde aux compagnies sous-contractantes jusqu'au 30 novembre pour se prononcer sur la portion de la transaction signée en leur nom par le New York Power Authority (NYPA).

Depuis quelque temps, Con Edison, de Manhattan, et Long Island Lighting (Lilco) procèdent à l'examen de leurs obligations contractuelles à la lumière d'une nouvelle conjoncture économique, qui menacerait la réalisation de l'entente.

« Il y a une possibilité que nous rejeterions notre portion du contrat, a déclaré hier le vice-président de Con Edison, M. Dan Walden. Mais rien n'est certain pour l'instant, ajoutez-il. Ce ne serait pas dans notre intérêt de nous prononcer tout de suite puisque le temps joue en notre faveur. »

Con Edison, qui doit se porter acquéreur de 482 mégawatts, tiendra prioritairement compte d'un certain

nombre de critères avant de prendre une décision finale : la diversification des sources d'approvisionnement, leur fiabilité et leur coût.

Il serait inutile de tenter de deviner la décision finale de l'entreprise puisque la conjoncture économique actuelle est trop mouvante, conclut M. Walden.

À Lilco, la porte-parole, Mme Suzanne Halpin, rappelle aussi que la conjoncture économique a bien changé depuis la signature du contrat, il y a deux ans, qui porte sur un peu moins de 200 mégawatts pour la portion Long Island. « En raison de trois facteurs précis, nous avons cru bon de revenir sur les motifs qui nous ont amenés à prendre notre décision », a-t-elle dit en les précisant :

- la demande énergétique moins forte que prévue, de quelque 150 mégawatts pour l'été de 1990, ce qui correspond à peu près au volume d'achat d'hydro-électricité québécoise à partir de 1995 ;
- C'est la preuve du succès de notre politique de conservation d'énergie », remarque-t-elle ;
- la construction possible, avec NYPA, d'une usine d'énergie au gaz à Holtsville de 150 mégawatts ;
- Nous avons réalisé que ce serait une source d'approvisionnement qui pourrait remplacer l'hydro-électricité du Québec », dit-elle ;
- et la possibilité de transformer au gaz la centrale nucléaire de Shoreham, interdite de fonctionnement depuis 1989 par l'État voisin de New York pour des raisons de sécurité.

Les faillites en hausse de 53 % en mars

OTTAWA (PC) — Trop endettés, un nombre record de 6258 entreprises et consommateurs ont déclaré faillite au Canada en mars dernier.

C'est une hausse de 53 % par rapport au même mois de l'année précédente, soit nettement moins que l'augmentation de 68 % enregistrée entre les mois de février 90 et 91, et de 69 % entre janvier 90 et janvier 91.

Le nombre des faillites du mois de mars est à peine plus élevé que les 6249 faillites déclarées en février, ce qui porte à croire que l'économie est à l'orée d'un lent et laborieux redressement, commentait hier un économiste.

La récession qui sévit depuis avril 1990 continue à faire des victimes, si on en juge par le nombre encore « douloureusement élevé » des faillites, a déclaré l'économiste John Clinkard, de la Banque de commerce canadienne impériale. En revanche, estimait-il, la stabilisation des chiffres du mois de mars indique que la récession en est à ses derniers soubresauts.

L'Ontario a continué à mener le cortège des faillites, avec 2455 faillites en mars dernier. Au même moment, le Québec enregistrait 1917 faillites.

Le niveau de vie du Canada est menacé

TORONTO (PC) — Les éléments forts qui font la prospérité du Canada se détériorent au point de mettre en danger le niveau de vie élevé du pays, affirme un rapport préliminaire d'un conseil consultatif présidé par le premier ministre Brian Mulroney.

Dans un article provenant d'Ottawa, le *Financial Post* a écrit hier qu'il avait obtenu une copie du rapport destiné au Conseil consultatif sur les sciences et la technologie.

Le journal note que ce rapport secret anticipe le passage de M. Michael Wilson à son nouveau poste de ministre du Commerce international et de ministre de l'Industrie, de la Science et de la Technologie.

Le rapport déclare qu'il faut une mesure urgente, y compris une intervention gouvernementale, « pour inverser l'érosion des éléments forts de la prospérité économique du Ca-

nada ».

De plus, le rapport a entre autres souligné que :

- le secteur manufacturier connaît des problèmes bien plus amples que la valeur élevée du dollar canadien et l'adaptation temporaire au libre-échange Canada-États-Unis. Les salaires élevés et une productivité moindre que celle enregistrée aux États-Unis ont abaissé « le coût relatif de la capacité concurrentielle des manufacturiers canadiens (...) à un bas niveau record » ;
- au cours des 20 dernières années, le Canada n'a pas réussi à réduire sa dépendance des ressources naturelles peu coûteuses et la majeure partie de son surplus commercial provient toujours des mines et des forêts, et non des industries s'appuyant sur la technologie ;
- les résultats décevants du secteur privé découlent partiellement du sta-

tut de succursales lié aux usines de propriété étrangère, du coût exorbitant du capital et de la rareté de la main-d'œuvre technique qualifiée ;

- six secteurs étudiés dans le rapport — pâtes et papiers, chimiques, pièces automobiles, aérospatiale, laser, services d'ordinateurs et logiciels — souffrent tous d'une insuffisance chronique de main-d'œuvre technique qualifiée.

Le rapport laisse aussi entendre que les efforts du gouvernement conservateur pour trouver de nouveaux marchés — dont le libre-échange — signifient bien peu si les manufacturiers canadiens ne sont pas à la hauteur.

Les principaux collaborateurs du rapport comprennent M. Peter Nicholson, vice-président principal de la Banque de Nouvelle-Écosse, et le conseiller torontois David Pecaut.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1848.41 + 9.31
TSE-300	3502.39 + 10.82
Dow Jones	2930.45 + 2.73
Dollar canadien (US Cents)	86.43 + .11
Or (New York-US\$)	357.10 - .80

(PC)

**PLUS PAYANT QU'UN SIMPLE COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUES;
PLUS FLEXIBLE QU'UN INVESTISSEMENT À TERME.**

LE COMPTE BÉNÉFICES PLUS...

Le summum des comptes épargne-chèques.

Place du Carrefour Laval: 682-3200
5995 boul. Gouin O., Montréal: 745-1515
995 boul. St-Jean, Pointe-Claire: 694-5670

Centre Rockland, Ville Mont-Royal: 341-1414
1 Vincent d'Indy, Outremont: 738-3265
1020 ave. Laurier O., Outremont: 272-4777

Place Ville-Marie, Montréal: 871-7300
1100 University, Montréal: 871-7200
Place d'Anjou, Anjou: 355-4780

Carrefour Angrignon, LaSalle: 366-0730
Place Parobello, Brossard: 468-2500
299 boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert: 466-8666



TRUST GÉNÉRAL

521 rue St-Charles Borromée, Joliette 752-0666
7272 boul. Maurice Duplessis
Rivière-des-Prairies 643-4040

BON 1/8 %

sur les dépôts garantis de 1 à 5 ans. Détails en succursale.

60 ANS ET PLUS!

BONI DE

1/4 %

d'intérêt sur vos comptes d'épargne.

Jusqu'à

8,41 %

Tous sujet à changement sans préavis.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Un séisme dévastateur secoue le Costa Rica et le Panama: 74 morts

SAN JOSE (AP) — Soixante-quatorze morts, plus de 800 blessés, des milliers de sans-abri, des dégâts matériels importants, tel était hier le bilan, qui pourrait encore s'alourdir, du séisme qui a secoué le Costa Rica et le Panama.

« L'endroit ressemblait à l'un de ces films apocalyptiques d'Hollywood. On avait l'impression que c'était la fin du monde », a raconté un habitant.

Les secours nationaux ou étrangers continuaient d'affluer dans les zones sinistrées pour tenter de dé-

gager d'éventuels survivants des décombres et secourir les blessés.

Le séisme, d'une magnitude de 7,4 sur l'échelle de Richter selon le Centre d'études géologiques américain de Golden (Colorado), s'est produit lundi à 15 h 58 locales. L'épicentre a été localisé près de Puerto Limón, à 180 km à l'est de San José. Plus de 300 répliques ont été ressenties dans la journée et se poursuivaient hier, selon la commission d'urgence costaricienne.

C'est à Puerto Limón, le principal port du Costa Rica, que le séisme a

été le plus dévastateur : le bâtiment des douanes, l'Hôtel international et au moins 400 habitations se sont effondrés.

Le bilan des victimes s'élève d'heure en heure, a déclaré le capitaine Eduardo Sanchez, de la Croix-Rouge costaricienne. « Nous avons jusqu'à présent 50 morts et 500 blessés dans la zone entre Puerto Limón et Sixoala, à la frontière avec le Panama ».

Au Panama, la protection civile a signalé 24 morts, 337 blessés et 720 maisons détruites dans la province

de Bocas del Toro, frontalière avec le Costa Rica.

Des dizaines de villages entre Puerto Limón et l'ouest du Panama ont également été endommagés et des centaines de personnes ont dû trouver refuge dans les stades, d'après des responsables de la Croix-Rouge. La plupart des habitations de la région sont des constructions en bois à un étage.

« Au lever du soleil, on pouvait constater l'ampleur des dégâts à Limón, scène de tristesse et de désola-

tion », a raconté une responsable de la Croix-Rouge locale qui a décrit les « maisons écroulées, les cris venant de partout, le manque d'eau, les victimes soignées dans les rues en raison de la pénurie d'hôpitaux ».

L'hôpital de Puerto Limón a été si gravement endommagé que les 28 malades, parmi lesquels 12 nouveau-nés, ont dû être transférés ailleurs. Une tente a été montée à la hâte à côté de l'hôpital pour soigner les blessés.

Le président du Costa Rica Rafael Angel Calderon, qui devait se rendre

hier dans la zone sinistrée, a demandé l'aide de pays latino-américains et des États-Unis.

Trois hélicoptères du Mexique, du Nicaragua et du Venezuela — trois pays qui ont connu des séismes — sont arrivés hier avec l'aide promise. Washington a envoyé un C-130 transportant une aide d'urgence et deux hélicoptères. Une équipe de 15 sauveteurs britanniques de l'International Rescue Corps et quatre délégués du Corps suisse en cas de catastrophe sont partis hier pour le Costa Rica.

Le bilan de Tchernobyl cinq ans après le drame

Alan Cooperman
de l'Associated Press

TCHERNOBYL — Il y a cinq ans, des hélicoptères militaires effectuaient une ronde désespérée au-dessus de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. Un réacteur venait d'exploser et la mission de ces appareils consistait à déverser des tonnes de sable, de plomb et de bore pour tenter de colmater la brèche.

Anatoli Alexeiev était aux premières loges ce 26 avril 1986. Quand ces hélicoptères regagnaient leur base, il se chargeait de la poussière qui en-crenait leurs moteurs. Il est aujourd-

'hui l'une des victimes de cette fuite radioactive. Au nombre de 576 000, selon un recensement officiel, ces dernières souffrent de troubles mystérieux allant de la migraine à la leucémie.

« Peu d'entre nous savent ce qui leur est arrivé », a-t-il confié non loin du réacteur no 4 à présent enfoui sous une chappe de béton et d'acier.

Cinq ans auparavant, Moscou avait démenti trois jours durant les informations faisant état d'un incident. Jusqu'à ce que la Suède exige des explications après avoir détecté un nuage radioactif. Depuis, bien que le Kremlin ait fait appel à l'aide étrangère et qu'un rapport ait été re-

mis à l'Agence internationale de l'énergie atomique, les autorités soviétiques tardent à publier des études sur les effets de cette catastrophe sur la santé de leurs administrés.

Pendant ce temps, Anatoli Alexeiev et des milliers d'autres Soviétiques vivent avec la certitude de souffrir d'un mal dont ils ignorent la véritable nature. « On nous dit que les jus de fruit sont d'une grande aide », explique-t-il.

De leur côté, les responsables soviétiques de la santé et de l'énergie continuent d'affirmer que Tchernobyl n'a pas eu de conséquences sur le taux de mortalité par cancer et que seules 32 personnes ont péri dans l'accident. L'un d'eux a toutefois reconnu la semaine dernière que le nombre des cancers de la thyroïde et des leucémies a progressé en Biélorussie, la république la plus touchée par les retombées radioactives.

L'an passé, le ministre des Affaires étrangères de cette même république avait pour sa part avoué aux Nations unies que le nombre des maladies thyroïdiennes avait doublé dans le sud de la Biélorussie, à la frontière avec l'Ukraine. Il avait en outre fait état d'une augmentation

alarmante des cas d'anémie, de rhumes chroniques, de maux de gorge et de cancers divers, notamment chez les enfants.

De fait, certains n'hésitent pas à revoir très nettement à la hausse le bilan des victimes de Tchernobyl. Vladimir Tchernoussenko, spécialiste de physique nucléaire en Ukraine, considère que la catastrophe aura coûté entre 7000 et 10 000 vies humaines. Les experts occidentaux, au premier rang desquels le Commissariat britannique à l'énergie atomique (BAEA), estiment quant à eux que plusieurs milliers de personnes en mourront dans les prochaines décennies.

Cinq années ont passé, et les statistiques attendues pourraient ne jamais voir le jour. Maintenant âgé de 60 ans, Anatoli Alexeiev enseigne les techniques de l'énergie thermique à l'Institut technologique de Kiev. À 130 km de la centrale défaillante. Si ses visites médicales n'ont pour l'instant pas fait apparaître de tumeurs cancéreuses, il souffre de fatigue, de migraines et d'un affaiblissement de son système immunitaire. Autant de troubles mieux connus sous l'appellation de « syndromes Tchernobyl ».

Des mères de clans mohawks s'opposent à un référendum

Caroline Montpetit

LES MÈRES de trois clans mohawks de Kanesatake se sont prononcées, hier, contre la tenue du référendum sur le mode d'élection de leur Conseil de bande, annoncé la semaine dernière par le ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Tom Siddon.

Les sept mères de ces clans ont dit s'exprimer au nom des quelque 300 à 400 membres des trois clans qu'elles représentent.

En vertu du mode de nomination actuel, le chef du Conseil de bande, M. George Martin, est nommé ponctuellement par les mères des trois clans de Kanesatake.

Une forte proportion de la population de Kanesatake, dont les représentants du Longhouse, et de la Coalition mohawk de Kanesatake, contestent, depuis l'été dernier, le leadership de M. Martin.

La population de Kanesatake compte en tout 900 membres habilités à voter sur son territoire.

Selon M. Siddon, les négociations sur les revendications territoriales

des Mohawks d'Oka, paralysées depuis plusieurs mois, ne pourront progresser sans un règlement des divisions régnant à Kanesatake.

« Nous considérons que M. Martin a fait son devoir depuis qu'il est en poste et que nous n'avons rien à lui reprocher », a souligné pour sa part Mme Phillis Montour, représentante du clan des Tortues de Kanesatake.

« Les gens qui veulent ce référendum sont des métiés, et non des Amérindiens purs, a renchérit Mabelle Martin, l'une des doyennes des mères de clans de Kanesatake. Ce référendum est contraire à la tradition mohawk de Kanesatake. Le gens sont libres d'aller voter s'ils le veulent, mais nous ne participerons pas au scrutin. »

Par ailleurs, l'avocat de M. Martin, Me Jacques Lacaille, a réaffirmé hier qu'il étudiait la possibilité de contester, par la voie d'une injonction et en vertu du respect des traditions, la tenue du référendum, prévu pour le mois de mai.

« Mais ces procédures ne peuvent être entamées avant que ne soit fixée une date exacte pour le référendum », a-t-il ajouté.



La Fondation désire rendre hommage à la mémoire de tous ceux et celles qui lui ont laissé à leur décès des sommes destinées à poursuivre la lutte engagée contre les maladies cardiovasculaires.

AVIS PUBLICS

AVIS est donné que JOSEPH ELDOUA BASQUE, domicilié et résidant au 8982, Châteauneuf, à Ville d'Anjou, dans le district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de ALDORIA SONIER.

MONTREAL, le 27 mars 1991
ME MAXIME FILION, avocat
BELANGER, PHILBERT & ASS.
6850 est. rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, Qué., H1N 1E1.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-0006739-918, QUINCAILLIERIE LABERGE, demanderesse, vs. PIRLOUX RAHMATI ET AL, défenderesse. Le 9 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 2555, Benny #51 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 table tournante, ampli TA 265, stéréo AM FM ST JX263, 1 tape cassette et les deux boîtes acoustiques et le meuble compris, 1 laveuse à linge Hitachi PAF 120P. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. CLAUDE FORGET, huissier, 375-6780. Montréal, le 18 avril 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-02-0041337-917, PRODUITS ALIMENTAIRES GALAXIE INC., demanderesse, vs. LE FOUR DE ST. LEONARD INC., défendeur. Le 8 mai 1991 à 13h00 de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au no 4643, Boul. Métropolitain est, en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : Meubles de bureau, comptant chaises, tables, système téléphonique, bureaux exécutifs, machines à piles et à écrire, bibliothèque, TV, lecteurs de cassette et amplificateur. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS LE BLANC, huissier, 365, rue Gauthier, St-Jérôme, Qué., J7Y 3E7 (514) 432-1114 St-Jérôme, le 18 avril 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL



Ville de Montréal-Est

APPEL D'OFFRES

OBJET: DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ-PATROUILLE DE MONTRÉAL-EST

La Ville de Montréal-Est recevra jusqu'au 2 mai 1991 à 15 h 00 des soumissions pour la location des services d'une agence de sécurité pour patrouiller le territoire de Montréal-Est.

Les soumissions devront être placées dans une enveloppe cachetée adressée à:

Me André Lesage, notaire
Greffier
Ville de Montréal-Est
11 371, rue Notre-Dame
Montréal-Est (Québec)
H1B 2W5

et devront porter la mention:

Soumission pour la location des services d'une agence de sécurité-patrouille de Montréal-Est

Un dépôt de soumission de dix (10%) pourcent de la soumission par

chèque visé fait à l'ordre de la ville de Montréal-Est est exigé.

Toute enveloppe de soumission non-reçue avant l'heure et la date

mentionnées ci-haut sera considérée non conforme et automatiquement rejetée.

Les soumissionnaires pourront se procurer le devis et la formule de

soumission à compter du mercredi 24 avril 1991 en s'adressant au bureau

du soussigné au 11 371, rue Notre-Dame, Montréal-Est, H1B 2W5, entre 9 h 00 et 12 h 00, ainsi qu'entre 13 h 00 et 16 h 30.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions le 2 mai 1991 à 15 h 00, à l'hôtel de ville de Montréal-Est, à l'adresse précitée.

André Lesage, notaire
Greffier

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-0006739-918, QUINCAILLIERIE LABERGE, demanderesse, vs. PIRLOUX RAHMATI ET AL, défenderesse. Le 9 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au no 2555, Benny #51 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : 1 table tournante, ampli TA 265, stéréo AM FM ST JX263, 1 tape cassette et les deux boîtes acoustiques et le meuble compris, 1 laveuse à linge Hitachi PAF 120P. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. CLAUDE FORGET, huissier, 375-6780. Montréal, le 18 avril 1991.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-02-0041337-917, PRODUITS ALIMENTAIRES GALAXIE INC., demanderesse, vs. LE FOUR DE ST. LEONARD INC., défendeur. Le 8 mai 1991 à 13h00 de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au no 4643, Boul. Métropolitain est, en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en : Meubles de bureau, comptant chaises, tables, système téléphonique, bureaux exécutifs, machines à piles et à écrire, bibliothèque, TV, lecteurs de cassette et amplificateur. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS LE BLANC, huissier, 365, rue Gauthier, St-Jérôme, Qué., J7Y 3E7 (514) 432-1114 St-Jérôme, le 18 avril 1991.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-000652-904, A ZINZONE 1986 INC., demanderesse, vs. D.E. 2000 INC., au DANIEL GOUIN, défendeur. Le 10 mai 1991 à 10h00 de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs, au no 6287, rue Argente, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en : 1 véhicule automobile: Tempo (Ford) 1985, no série: 2FAB1223F3B267949, couleur blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, 987-7683. Montréal, le 22 avril 1991.

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 4h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservation avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 4h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
tél.: 286-1200

LE DEVOIR

APPEL D'OFFRES

GRAPHISME

LE DEVOIR sollicite des offres de services de la part de firmes spécialisées en design graphique (mise en page). En étroite collaboration avec la direction du journal, la firme doit les services auront été retenus, devra notamment proposer une révision de la maquette et de la présentation du journal et, après approbation, en superviser la mise en oeuvre.

LE DEVOIR réévalue actuellement l'ensemble de son système informatique de production du journal. Aussi, une solide expérience de la mise en page électronique est un atout.

Les offres de services résumant l'expérience de la firme, devront parvenir au plus tard le vendredi, 26 avril 1991 à:

Monsieur André Leclerc
Directeur délégué à l'administration
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

LE DEVOIR

APPEL D'OFFRES

GRAPHISME

LE DEVOIR sollicite des offres de services de la part de firmes spécialisées en design graphique (mise en page). En étroite collaboration avec la direction du journal, la firme doit les services auront été retenus, devra notamment proposer une révision de la maquette et de la présentation du journal et, après approbation, en superviser la mise en oeuvre.

LE DEVOIR réévalue actuellement l'ensemble de son système informatique de production du journal. Aussi, une solide expérience de la mise en page électronique est un atout.

Les offres de services résumant l'expérience de la firme, devront parvenir au plus tard le vendredi, 26 avril 1991 à:

Monsieur André Leclerc
Directeur délégué à l'administration
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

LE DEVOIR

APPEL D'OFFRES

GRAPHISME

LE DEVOIR sollicite des offres de services de la part de firmes spécialisées en design graphique (mise en page). En étroite collaboration avec la direction du journal, la firme doit les services auront été retenus, devra notamment proposer une révision de la maquette et de la présentation du journal et, après approbation, en superviser la mise en oeuvre.

LE DEVOIR réévalue actuellement l'ensemble de son système informatique de production du journal. Aussi, une solide expérience de la mise en page électronique est un atout.

Les offres de services résumant l'expérience de la firme, devront parvenir au plus tard le vendredi, 26 avril 1991 à:

Monsieur André Leclerc
Directeur délégué à l'administration
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

LE DEVOIR

APPEL D'OFFRES

GRAPHISME

LE DEVOIR sollicite des offres de services de la part de firmes spécialisées en design graphique (mise en page). En étroite collaboration avec la direction du journal, la firme doit les services auront été retenus, devra notamment proposer une révision de la maquette et de la présentation du journal et, après approbation, en superviser la mise en oeuvre.

LE DEVOIR réévalue actuellement l'ensemble de son système informatique de production du journal. Aussi, une solide expérience de la mise en page électronique est un atout.

Les offres de services résumant l'expérience de la firme, devront parvenir au plus tard le vendredi, 26 avril 1991 à:

Monsieur André Leclerc
Directeur délégué à l'administration
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

LE DEVOIR

APPEL D'OFFRES

GRAPHISME

LE DEVOIR sollicite des offres de services de la part de firmes spécialisées en design graphique (mise en page). En étroite collaboration avec la direction du journal, la firme doit les services auront été retenus, devra notamment proposer une révision de la maquette et de la présentation du journal et, après approbation, en superviser la mise en oeuvre.

LE DEVOIR réévalue actuellement l'ensemble de son système informatique de production du journal. Aussi, une solide expérience de la mise en page électronique est un atout.

Les offres de services résumant l'expérience de la firme, devront parvenir au plus tard le vendredi, 26 avril 1991 à:

Monsieur André Leclerc
Directeur délégué à l'administration
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

LE DEVOIR

APPEL D'OFFRES

GRAPHISME

LE DEVOIR sollicite des offres de services de la part de firmes spécialisées en design graphique (mise en page). En étroite collaboration avec la direction du journal, la firme doit les services auront été retenus, devra notamment proposer une révision de la maquette et de la présentation du journal et, après approbation, en superviser la mise en oeuvre.

LE DEVOIR réévalue actuellement l'ensemble de son système informatique de production du journal. Aussi, une solide expérience de la mise en page électronique est un atout.

Les offres de services résumant l'expérience de la firme, devront parvenir au plus tard le vendredi, 26 avril 1991 à:

Monsieur André Leclerc
Directeur délégué à l'administration
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Baker quitte Damas et part à Moscou

DAMAS (Reuter) — Après plus de neuf heures d'entretiens ininterrompus sur les efforts de paix au Proche-Orient avec le président syrien Hafez el-Assad, hier à Damas, le secrétaire d'État américain James Baker a dit espérer avoir réalisé des progrès.

« Je crois que nous avons eu ce soir quelques discussions utiles, nous serons peut-être en mesure de vous en donner un compte rendu plus substantiel dans la matinée », a dit le chef de la diplomatie américaine aux journalistes.

Comme on lui demandait s'il avait enregistré des progrès durant sa longue entrevue avec le président syrien, dont le soutien est de première importance pour le succès de sa mission, James Baker a répondu : « J'espère que oui. »

Il s'est refusé à en dire davantage, mais le ton qu'il a employé ne semblait pas traduire de percée notable.

La Syrie souhaite voir les États-Unis faire pression sur Israël pour l'amener à se retirer des territoires occupés, seul moyen selon elle de résoudre le conflit israélo-arabe.

James Baker a dit qu'il évoquerait son échange de vues avec le président Assad ce matin, lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre syrien des Affaires étrangères Farouk al-Chara.

James Baker était attendu aujourd'hui en URSS, où il rendra compte demain de sa troisième tournée au Proche-Orient à son homologue soviétique, Alexandre Bessmertnykh.

Interrogé sur le point de savoir si la Syrie avait exprimé son soutien à la conférence de paix régionale dont il se fait l'avocat, le responsable américain a déclaré : « J'ai dit précédemment que je ne m'exprimerais pas au nom d'autres pays et que je ne définirais pas leur position. Vous aurez demain l'occasion de vous adresser au ministre syrien des Affaires étrangères. »

À Tunis, on a fait savoir de source proche de l'OLP que trois hauts dirigeants palestiniens étaient partis pour Moscou hier, à la veille de la visite de James Baker en URSS.

La délégation, composée de trois membres du comité exécutif de l'OLP — Mahmoud Abbas, Yasser Abd Rabbo et Slimane Najjab — est porteuse d'un message de Yasser Arafat aux dirigeants soviétiques, a-t-on précisé de mêmes sources à Reuter.

Le secrétaire d'État américain doit rencontrer Alexandre Bessmertnykh jeudi à Kislovodsk, dans le Caucase, avant de retourner à Jérusalem pour de nouvelles discussions avec le premier ministre israélien Yitzhak Shamir. Il prendra connaissance des réponses qu'il a demandées vendredi à l'État hébreu au sujet de la conférence régionale de paix que les États-Unis se proposent d'organiser, avec la participation de l'URSS. James Baker était initialement attendu hier soir à Jérusalem.

De source israélienne, on a déclaré que l'État hébreu n'accepterait la participation de Moscou à cette conférence qu'à condition que l'Union soviétique rétablisse ses relations diplomatiques avec Israël, rompues il y a 24 ans.

Si des progrès sont enregistrés à Jérusalem, James Baker pourrait revenir à Damas afin de poursuivre ses discussions avec les Syriens, a-t-on indiqué de source diplomatique.

Israël a donné son accord de principe à la tenue d'une conférence régionale sous l'égide de Washington. Mais James Baker n'a pas encore obtenu les réponses précises qu'il attend du gouvernement israélien sur l'organisation de la conférence, a-t-on souligné de source autorisée américaine.

La presse israélienne croit savoir que ces questions portent notamment sur le rôle que pourraient jouer les Nations unies et la Communauté européenne à la conférence. Washington entend de même régler le problème de la représentation des Palestiniens.

La Syrie se méfie de la formule de conférence régionale qui, à ses yeux, ne met pas assez en avant les résolutions des Nations unies ordonnant le retrait israélien des terres arabes occupées depuis 1967. À cette fin, Damas exige que l'ONU joue un rôle de premier plan dans le processus de paix.

La BBC rétrécit

LONDRES (AFP) — La chaîne de télévision nationale britannique BBC a annoncé hier la suppression de 720 emplois, dans le cadre d'un plan d'économies de 75 millions de livres (150 millions\$ CAN environ) d'ici 1993.

Cette décision porte à près de 1000 le nombre total des suppressions d'emplois annoncé par la direction de la BBC depuis le début de la semaine.

La compagnie va supprimer plus de 100 emplois dans les secteurs de l'information et des programmes d'actualité et une centaine d'autres dans ses opérations de transports (chauffeurs, motards, etc).

Les 720 suppressions d'emplois, qui affecteront les studios londoniens de la chaîne, s'étaleront jusqu'en avril 1991.

Les Alliés poursuivent leurs efforts et les réfugiés regagnent l'Irak



Les réfugiés irakiens doivent affronter les vents chauds et les tempêtes de sable, pendant qu'ils font la queue pour obtenir un peu de nourriture, dans le camp de Safwan.

d'après l'Agence France-Presse

LES ALLIÉS menés par les Américains, les Français et les Britanniques ont poursuivi hier l'installation de leur dispositif pour aider les réfugiés kurdes en Irak même et aux frontières iraniennes et turques alors que le Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) a décidé d'envoyer une première équipe pour superviser la sécurité des personnes et l'acheminement de l'assistance humanitaire.

Par ailleurs, le nombre de Kurdes irakiens rentrés en Irak à partir des frontières avec l'Iran et la Turquie a atteint hier 179 421 personnes, rapporte l'agence irakienne INA reçue à Nicosie.

Selon le correspondant de l'agence dans le Nord de l'Irak, l'accroissement de ce mouvement au début de la semaine est dû au retour à la vie normale dans la région et aux facilités offertes par les autorités.

Les États-Unis ont réaffirmé leur intention de passer le relais à l'ONU le plus rapidement possible, soulignant toutefois qu'il n'y avait pas encore de date précise et que la situation restait incertaine.

« Nous resterons là-bas le temps qu'il faudra. Notre but n'est pas de respecter une date-limite artificielle, mais de faire le travail qu'il faut faire », a déclaré à ce propos le porte-parole de la Maison Blanche Marlin Fitzwater.

Il a précisé que d'ici au 27 avril, le but de l'opération « Provide Comfort » pour les réfugiés kurdes était de fournir 600 tonnes de nourriture et de matériel par jour. Pour l'instant, 400 tonnes par jour en moyenne sont livrées. Deux mille militaires américains se trouvent dans le nord de l'Irak pour aider à l'établissement de

camps d'assistance aux réfugiés kurdes irakiens.

Les États-Unis étudient en outre une demande d'aide formulée par l'Iran, par l'intermédiaire de la Suisse qui représente les intérêts américains en Iran, les deux capitales ayant rompu leurs relations diplomatiques en 1979.

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, a lancé hier à Copenhague un appel à la Communauté internationale afin qu'elle intensifie ses efforts en vue d'aider les réfugiés kurdes massés notamment à la frontière iranienne, précisant que son pays était favorable à « l'établissement de camps de réfugiés ou d'enclaves sous les auspices et le contrôle des Nations unies ».

Outre les Américains, quelque 1200 militaires français au total participent d'ici trois semaines à la mission internationale d'aide humanitaire aux réfugiés kurdes, a indiqué hier à Paris le ministère de la Défense.

Le dispositif comprend notamment la mise en place d'un hôpital militaire de campagne dans la zone frontalière irako-turque d'une capacité de 150 lits.

Côté britannique un régiment d'artillerie, équipé de canons légers de 105 mm, fait partie de la force de près de 5000 hommes déployée en Turquie par la Grande-Bretagne pour installer dans le nord de l'Irak des campements pour les réfugiés kurdes.

Environ 300 hommes, qui ont quitté la Grande-Bretagne samedi dernier, sont opérationnels en Turquie. Une partie d'entre eux se trouve maintenant dans le nord de l'Irak. Le gros des quelque 4500 hom-

mes affectés à la mission « Refugees », partie britannique de l'opération « Provide Comfort », partira dans les trois prochains jours, a indiqué un porte-parole.

Le gouvernement allemand a lui aussi décidé d'envoyer des troupes dans le nord de l'Iran afin de mettre en place des camps d'accueil pour les réfugiés kurdes, sans en préciser le nombre.

Le chancelier Helmut Kohl a précisé que l'Allemagne, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Iran s'étaient mis d'accord sur la répartition de l'aide aux Kurdes : les Américains s'occuperont des camps de réfugiés en Irak même, tandis que les autres pays prendront en charge des structures d'accueil du côté iranien de la frontière, a-t-il dit.

Le prince Sadruddin Aga Kan, délégué exécutif du secrétaire général de l'ONU pour les secours aux victimes civiles souhaite une « convergence » entre l'action humanitaire des Nations-Unies et celle mise en place par les Américains, les Français et les Britanniques dans le cadre de l'opération « Provide Comfort ».

Sur le terrain, le « numéro deux » irakien, M. Ezzat Ibrahim, ainsi que le ministre irakien de la Défense, M. Hussein Kamel Hassan, « sont retenus près d'Erbil », dans le Kurdistan irakien, « tant que durent les négociations avec le gouvernement de Bagdad », a affirmé lundi à l'AFP une source kurde bien informée.

M. Massoud Barzani, chef du Parti Démocratique du Kurdistan, a affirmé que le Front du Kurdistan, qui regroupe les principales formations de l'opposition kurde, ne signerait « aucun accord avec les autorités de Bagdad, s'il n'est pas assorti de garanties internationales ».

Walesa est reçu en pompe à Londres

LONDRES (AFP) — L'ancien électricien des chantiers navals Lénine de Gdansk, Lech Walesa, a été reçu en grande pompe hier à Londres, à l'occasion de sa première visite d'État en Grande-Bretagne en sa qualité de président de la Pologne.

Accueilli à l'aéroport d'Heathrow par le Duc de Kent, le président polonais, vêtu d'un costume gris, a traversé la cité de Windsor (une vingtaine de km à l'ouest de Londres) dans un carrosse royal, assis à côté de la souveraine, tandis que le duc d'Edimbourg et Mme Walesa suivaient dans un autre carrosse.

Le cortège coloré de sept carrosses a fait son entrée dans le château, pavé aux couleurs polonaises, au milieu des uniformes rouge et or de la garde royale. L'artillerie de la cavalerie royale a tiré 21 coups de canons en l'honneur du couple présidentiel.

Une foule d'environ 500 expatriés polonais, beaucoup d'anciens combattants, a applaudi la procession. M. Walesa avait auparavant passé en revue une première garde d'honneur des grenadiers à l'entrée du parc du

château.

Les Walesa ont déjeuné avec la reine, le duc d'Edimbourg et la princesse Margaret, avant d'échanger des cadeaux et des décorations avec leurs hôtes. Le président polonais a reçu l'insigne de chevalier (grand-croix) de l'Ordre du Bain, grade le plus élevé de l'un des plus anciens ordres de chevalerie du Royaume Uni.

La reine Elizabeth devait donner hier soir un banquet dans le Hall St George du château en l'honneur de l'ancien président du syndicat Solidarité.

Au cours de leur visite de trois jours, M. Walesa et son épouse Danuta séjourneront à Windsor à l'invitation de la reine Elizabeth. Ils occuperont une suite dans la tour de Lancaster de la résidence royale. Le président polonais assistera à la messe aujourd'hui et demain dans la chapelle St Edward du palais, célébrée par son aumônier, le père Franciszek Cybula.

M. Walesa, accompagné d'un interprète, a été présenté au premier ministre, M. John Major, et au secrétaire au Foreign Office, M. Douglas Hurd, à son arrivée à Windsor. Il ren-

contrera de nouveau M. Major aujourd'hui au 10, Downing Street, la résidence officielle du premier ministre à Londres.

Le président polonais devrait plaider auprès du premier ministre, comme auprès des responsables économiques qu'il rencontrera pendant sa visite, pour un plus grand engagement de capitaux et investissements britanniques en Pologne.

Les deux dirigeants signeront une déclaration conjointe sur les divers aspects de la coopération économique et politique bilatérale.

M. Major, estime-t-on à Londres, devrait évoquer la possibilité pour la Pologne de devenir « membre associé » de la Communauté européenne.

M. Walesa s'entretiendra également avec le leader de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock.

L'ancien premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, qui s'était engagée à appuyer les réformes en Pologne lors de la visite à Londres en 1989 de Lech Walesa, alors président de Solidarité, aura un entretien privé avec le président polonais demain matin à Windsor.

Lockheed-Boeing décroche le contrat de l'US Air Force

WASHINGTON (AFP) — L'US Air Force a annoncé hier avoir sélectionné l'équipe Lockheed-Boeing au détriment de celle de Northrop-McDonnell Douglas pour la mise au point et la construction du chasseur tactique de nouvelle génération (« Advanced Tactical Fighter » ATF).

Ce contrat, qui porte en principe sur la construction de 650 appareils au total, est estimé à 95 milliards de dollars, dont 12,1 milliards pour la phase de mise au point.

L'US Air Force a également sélectionné la firme Pratt & Whitney pour fournir les moteurs de cet appareil appelé à succéder au F-15 Eagle à partir de 2005.

Le prototype de l'ATF de Lock-

heed-Boeing, baptisé YF-22 et surnommé l'Éclair (Lightning) répond à toutes les exigences de l'US Air Force. Il est capable de voler bien au-delà de la vitesse du son (au moins Mach 1,56) mais sans post-combustion des réacteurs qui, dans les avions actuels, laisse une « signature thermique » permettant aux missiles de repérer et d'atteindre leur cible.

L'ATF est également d'une plus manoeuvrabilité supérieure à celle des chasseurs actuels, ayant une vitesse ascensionnelle et des angles de montée qui lui permettent de gagner plus rapidement de l'altitude.

De plus, ce chasseur aux allures futuristes est capable de virer soudainement et radicalement à des vi-

tesse supersoniques, ce qui pourrait révolutionner les tactiques du combat aérien au siècle prochain, estime-t-on dans les milieux spécialisés.

Mais le caractère le plus révolutionnaire de l'ATF réside dans le fait qu'il est à la fois rapide et furtif (« stealth »), parce qu'il laisse une « signature radar » extrêmement faible.

Le F-117, première génération des avions furtifs américains, en service depuis le début des années 80 et victime de la guerre du Golfe avec près de 1300 missions de bombardement sur Bagdad sans avoir été repéré par les radars ennemis, est, par comparaison, lent et peu manoeuvrable.

Moscou adopte un plan anti-crise sur fond de grèves en Biélorussie

MOSCOU (AFP) — Le Parlement soviétique a adopté hier une solution attentiste, en votant le plan anti-crise du premier ministre Valentin Pavlov dans ses grandes lignes, tout en s'accordant un délai jusqu'au 20 mai pour des consultations avec les républiques.

Cette décision du Soviet suprême de l'URSS coïncide avec une reprise de la tension sociale en Biélorussie. Elle intervient aussi à la veille d'un plénum du Comité central du Parti communiste, où Mikhail Gorbatchev s'attend à subir « nombre de critiques », selon les termes mêmes du porte-parole présidentiel soviétique, Vitali Ignatenko.

Dans une résolution adoptée à une large majorité (323 voix pour, 13 contre et 29 abstentions), les députés soviétiques soutiennent les « principales dispositions » du programme présenté par le gouvernement « pour sortir de la crise ».

Le document ajoute que le cabinet des ministres fédéral est chargé toutefois d'améliorer le programme en tenant compte des « propositions », notamment des Soviets suprêmes républicains. Le Parlement soviétique se réunira le 20 mai pour faire le point sur ces différentes consultations.

Selon l'agence non officielle Interfax, le plan anti-crise de Valentin Pavlov a fait d'ailleurs l'objet de très vives critiques de la part de plusieurs dirigeants républicains réunis dans les environs de Moscou autour de Mikhail Gorbatchev.

Le président azerbaïdjanais, Ayaz Moutalibov, a ainsi reproché au programme de Valentin Pavlov d'être imprécis lorsqu'il évoque la nécessité de « restructurer l'économie ». Il a déploré de même que ce programme ait été élaboré sans consultations avec les républiques, selon Interfax.

Critiques similaires chez le président ouzbèk, Islam Karimov, qui a décrit le programme de Valentin Pavlov comme étant un « produit d'une activité bureaucratique à huis clos ».

Le premier ministre ukrainien, Vitold Fokine, a estimé pour sa part, toujours selon Interfax, que le programme gouvernemental soviétique « contenait trop de défauts ». Le responsable ukrainien a toutefois aussitôt ajouté que « le temps est désormais la chose la plus précieuse. Les

républiques doivent par conséquent utiliser le programme comme base (de travail), à partir duquel elles élaboreront par elles-mêmes des programmes plus spécifiques ».

Neuf représentants de républiques étaient réunis hier autour de Mikhail Gorbatchev, parmi lesquels figurait le président du Soviet suprême de Russie, Boris Eltsine. Le président russe s'était fait seulement représenter lors des dernières réunions inter-républicaines avec Mikhail Gorbatchev. Cette présence témoigne d'un rapprochement sensible entre les présidents soviétique et russe, alors que le plénum d'aujourd'hui risque fort d'être houleux, estiment les observateurs.

Selon Vitali Ignatenko, cette réunion devait également évoquer le Traité de l'Union, le document qui doit régir les nouvelles relations entre le centre et les républiques.

Six républiques (les trois Baltes, la Moldavie, la Géorgie et l'Arménie) ont d'ores et déjà déclaré qu'elles refusaient de participer à l'élaboration de ce Traité.

Entretiens, sur le front des grèves, les arrêts de travail ont repris hier en Biélorussie et doivent se poursuivre aujourd'hui. Les grévistes réclament toujours une convocation d'urgence du Parlement républicain, de façon à prendre notamment des mesures immédiates de mise en application de la souveraineté de la république, ainsi que l'arrêt des versements au budget fédéral ou encore la nationalisation des biens du Parti communiste biélorusse.

Selon un représentant du Comité de grève de Minsk, contacté par téléphone, les grévistes entendaient même bloquer un important noeud ferroviaire de la république pour soutenir leurs revendications.

La grève est suivie dans un certain nombre d'autres villes de la république, selon Interfax.

En Sibirie par contre, trois mines du Kouzbass ont repris le travail après avoir décidé de se placer « sous la juridiction » de la Fédération de Russie, une formule encore très vague laissant entendre que ces mines ne se considèrent plus comme dépendant de l'administration centrale.

La destitution du premier ministre slovaque crée des remous

PRAGUE (AFP) — La destitution du premier ministre slovaque Vladimir Meciar, leader « national-populiste » extrêmement populaire en Slovaquie, risque de déstabiliser momentanément la plus petite des deux républiques de la Tchécoslovaquie sans mettre fin à la crise politique qui a éclaté il y a près de deux mois, estiment les observateurs.

La décision du présidium du parlement de Bratislava de destituer M. Meciar, prise hier par 12 voix contre six et trois abstentions, a immédiatement suscité une vive réaction de la rue. Deux mille personnes se sont massées devant le Conseil national (parlement) pour soutenir M. Meciar et réclamer la démission du présidium, organe suprême de la Slovaquie.

Le président tchécoslovaque Václav Havel a lancé un appel à la raison au premier ministre slovaque sortant, lui demandant de calmer ses troupes, et de « poursuivre son travail politique dans un esprit constructif et démocratique pour le bien de tous les citoyens de l'État ».

En procédant à un remaniement ministériel touchant encore sept ministres, les dirigeants du parlement, présidé par Frantisek Miklosko, ont voulu mettre fin à une « situation intenable ». « Le gouvernement ne faisait plus son travail, alors que l'économie slovaque, ses entreprises et ses usines, sont dans un état désastreux », a-t-il déclaré pour justifier la décision.

De graves divergences sur la poursuite de la réforme économique avaient éclaté au sein du cabinet à la suite de la constitution, le 6 mars dernier, par Vladimir Meciar, d'une plate-forme dissidente de Public contre la Violence (VPN), la principale

formation politique de la coalition gouvernementale slovaque.

S'appuyant sur un courant nationaliste et la vague de mécontentement soutenue par la gauche communiste, le premier ministre sortant critiquait les réformes impopulaires décidées par Prague, leur reprochant de ne pas tenir compte de la « spécificité » slovaque. Quelque 86 % des Slovaques estiment en effet, selon un récent sondage, que les « intérêts slovaques sont opprimés » (par les Tchèques) et 56 % que les réformes « vont trop vite ».

Il était accusé de freiner ces réformes : afin d'éviter une nouvelle flambée du chômage (4,5 % de la population active), la reconversion de l'industrie de l'armement concentrée en Slovaquie avait ainsi été stoppée, alors que 45 milliards de couronnes (1,5 milliards de dollars) de crédits sont bloqués pour de nouveaux programmes de production industrielle, selon le premier ministre fédéral Marian Calfa.

L'autoritarisme de M. Meciar qui « ne rendait compte à personne et ignorait le parlement », son utilisation « illégale » d'archives de la StB, l'ex-police secrète du régime communiste, à des fins politiques, sa politique de « désinformation de l'opinion publique », ses négociations secrètes sur des ventes d'armes avec des généraux soviétiques lors d'un voyage en URSS, selon une enquête parlementaire, ont, d'autre part, précipité sa destitution.

Politiquement, Vladimir Meciar demeure cependant incontournable et son successeur, le leader chrétien-démocrate Jan Carnogursky, élu avec 14 voix contre une et cinq abstentions, s'est entretenu dès hier avec lui.

loto québec

RÉSULTATS

l o t o - q u é b é c

Tirage du 91-04-22

Vous pouvez
miser jusqu'à
21 h les soirs
de tirages

<u>6</u>	<u>9</u>	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>16</u>
<u>17</u>	<u>18</u>	<u>24</u>	<u>31</u>	<u>40</u>
<u>41</u>	<u>43</u>	<u>45</u>	<u>49</u>	<u>50</u>
<u>52</u>	<u>53</u>	<u>57</u>	<u>60</u>	<u>63</u>

Prochain tirage:
91-04-24

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ÉDITORIAL

Feu le jusqu'au-boutisme

SANS gaieté de coeur ni triomphalisme déplacé, mais protestant de leur sens des responsabilités, de leur souplesse et de leur maturité, les porte-parole de six organisations syndicales des secteurs public et parapublic au Québec annonçaient hier qu'ils allaient soumettre à leurs instances et, par la suite, à tous leurs membres le contenu d'une entente de principe intervenue vendredi avec le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson.

Les dirigeants de la CSN, de la CEQ, de la FTQ, de la FIIQ (infirmières), du SFPQ (fonctionnaires) et du SPQG (professionnels du gouvernement) mettent leur tête sur le billot : non seulement ils présenteront à leurs cotisants les termes de ce règlement, mais ils en recommanderont l'adoption.

L'accord se situe à peu près à mi-chemin entre la proposition gouvernementale d'avant Pâques et la contre-proposition syndicale soumise par la suite.

Qui plus est, ce règlement est le fruit d'une négociation. Il donnera lieu à la signature d'une entente dont le principal effet sera de prolonger de six mois des contrats de travail qui viennent à échéance le 31 décembre.

Une négociation réussie ne fait jamais que des gagnants ; c'est dans la nature des choses. Les syndicats y gagnent. Devant l'urgence de la situation et la ferme détermination du gouvernement, ils n'avaient guère le choix : la société québécoise n'aurait pas compris un refus de négocier sur la base de la proposition soumise. Leur attitude est nouvelle, leur geste est sans précédent : l'une et l'autre valent d'être doublement soulignées. Ils leur mériteront le respect des usagers.

Dans cette mini-ronde de négociation, les représentants syndicaux, a-t-on expliqué hier, ont atteint trois des objectifs qu'ils s'étaient fixés : échapper à l'imposition d'une loi spéciale, reprendre la négociation le plus tôt possible sur la base d'échelles salariales majorées et faire accepter par le gouvernement le principe d'une révision du régime de négociation dans le secteur public. (Il ne semble pas que ce dernier point ait donné lieu à un torde de bras intempestif.)

Le gouvernement y gagne. Pas autant qu'il l'aurait voulu ? Peut-être. Mais M. Johnson n'a jamais affirmé que sa proposition était finale et coulée dans le béton. Il a plutôt dit, et redit, le contraire. Pas suffisamment non plus pour rétablir l'équilibre financier souhaitable ? Sans doute. Mais les salariés du secteur public n'avaient pas à faire, seuls, les frais

de l'opération. Cela non plus, la société québécoise ne l'aurait pas compris. Cette entente vaut au gouvernement quelques mois de « paix sociale ». Ils ne seront pas trop, en attendant les premiers signes d'une reprise économique. Entre autres choses, ce moratoire — dont parlait le livre blanc de M. Côté — pourra faciliter la réorganisation entreprise dans les secteurs de la santé et des services sociaux, et qui doit entrer en vigueur à partir du 1er avril 1992.

La société québécoise compte aussi parmi les gagnants. Pour reprendre la terminologie du livre blanc, le citoyen « consommateur » se voit épargner les conséquences d'un autre conflit de travail empoisonnant et stérile. Non pas qu'il faille céder au chantage « à la dé-moralisation » qui est en passe de devenir le principal levier de la négociation dans le secteur public. Mais le fait

*Un virage inespéré
que l'histoire
pourra marquer d'une
pierre blanche*

est là, patent, la dernière ronde de négociation a laissé des séquelles dont on ne peut nier les effets contre-productifs. Le citoyen « payeur », qui attend le pire du prochain discours du budget, poussera un soupir de soulagement (partiel). Quant au citoyen « décideur », il se félicitera du fait que le gouvernement n'entend pas brader son droit démocratique de regard sur le régime fiscal. Il reste au gouvernement de l'associer plus étroitement à un grand débat public, qui a déjà trop tardé, où l'on s'attaquera à l'autre versant de la montagne : le déficit structurel des finances publiques, ses impacts sur le niveau des services offerts et les modalités de leur financement.

Enfin — et c'est le huitièmement du communiqué intersyndical d'hier —, le gouvernement a donné son accord à la création d'un groupe de travail dont le mandat sera de réviser le régime de négociation dans le secteur public. Ce comité, placé « sous l'égide » du ministère du Travail, sera tripartite. Il sera composé de représentants des ministères concernés (Éducation, Santé et Services sociaux), des associations patronales (commissions scolaires, cégeps, hôpitaux, centres d'accueil, CLSC...) et

des six organisations syndicales qui en ont fait la promotion. Bien que le communiqué syndical n'en dise rien, il serait étonnant que le Conseil du Trésor, maître d'oeuvre des mandats patronaux, n'ait pas droit au chapitre.

●Ainsi donc, après deux rondes successives sous l'empire de la loi 37, le gouvernement libéral entame un processus qui pourrait conduire à la révision d'un encadrement juridique qui, d'ailleurs, n'a jamais été respecté.

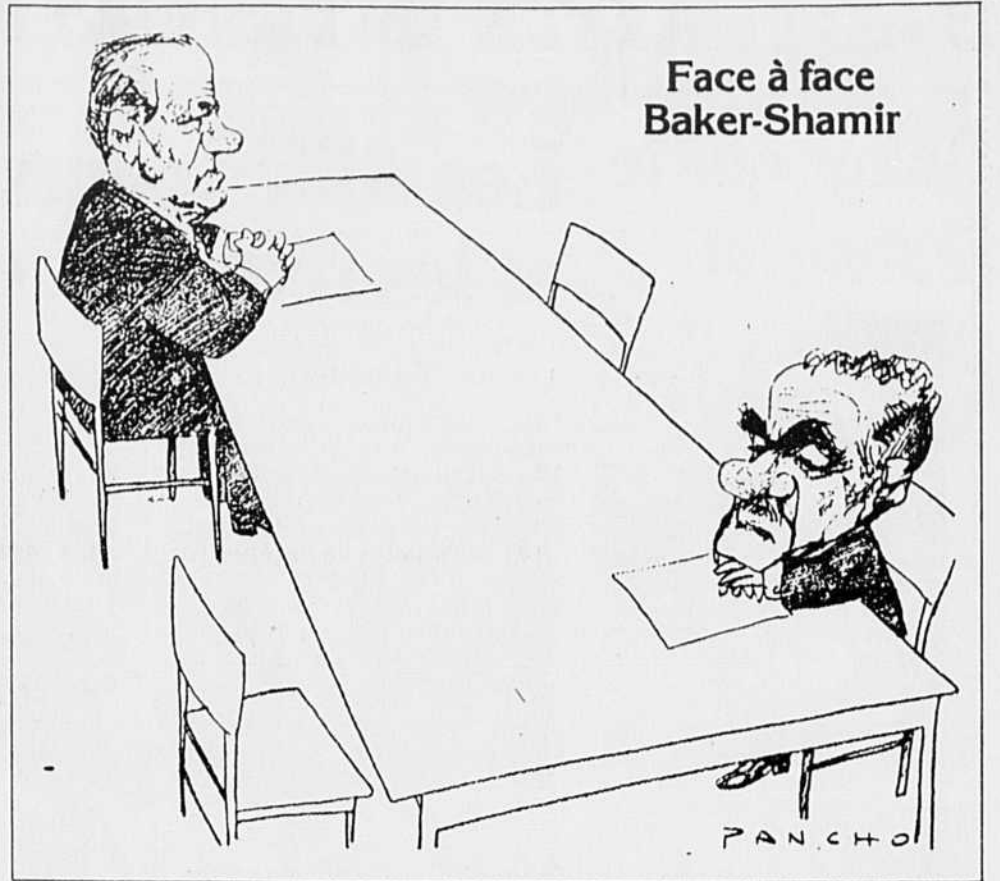
Même en tenant compte de la prolongation des conventions collectives, cela ne laisse pas beaucoup de temps pour procéder aux aménagements jugés nécessaires par les parties, en supposant qu'elles réussissent à s'entendre sur la place respective que devra occuper chaque crabe dans le panier.

Car rien n'est moins assuré qu'un consensus sur ces questions.

À en juger par les propos tenus hier par leurs porte-parole, les syndicats se présenteront à cette table avec l'intention de « rétablir leurs rapports de force », a dit le président de la FIIQ ; de mettre fin à la « géométrie variable » du régime actuel, a dit le président de la CSN, notamment en tenant l'Assemblée nationale à distance. On voit déjà poindre l'oreille des positions maximalistes sur lesquelles les syndicats s'étaient retranchés lors du débat sur le projet de loi 37 à la fin du dernier mandat du gouvernement du Parti québécois. Que le gouvernement soit une entreprise comme une autre, ni plus ni moins ; que l'État-employeur doive se soumettre au Code du travail, purement et simplement ; que toute intervention de l'Assemblée nationale, comme voie de sortie d'une impasse, soit une « perversion » du système ; autant d'affirmations inspirées par une vision abstraite et mythique du rôle du gouvernement comme dispensateur de services jugés essentiels à la collectivité. Comment tenir pareil discours tout en s'opposant à toute forme de privatisation ?

Mais n'anticipons pas... Le reste encore deux obstacles à sauter : l'accord des instances décisionnelles des syndicats et la ratification en assemblées générales ou par voie de référendum. Personne n'est à l'abri d'un accident de parcours, on l'a vu lors de la grève des infirmières à l'été 1989. D'ici là, on aurait tort cependant de boudier son plaisir devant un virage presque inespéré, que l'histoire des relations de travail au Québec marquera peut-être d'une pierre blanche : feu le jusqu'au-boutisme.

JEAN FRANCOEUR



LE MONDE

Ariane Émond

Autochtones au cégep du Vieux Bergerac

DOLORÈS est minuscule dans ses jeans bien coupés. Au col de son chemisier de coton blanc, une délicate broche d'artisanat indien, en perles bleues. À 26 ans, elle vit sur le Plateau, a deux enfants et un chum québécois. Depuis qu'elle a mis les pieds à Montréal, en 1985, elle travaille au Centre d'amitié autochtone, sur Côte-des-Neiges. « J'aime cette ambiance. Je me sens utile dans ce carrefour où des autochtones et des non-autochtones, des Indiens et des Inuits se croisent, toutes nations mélangées ».

En 1987, elle étudie au Cégep du Vieux-Montréal. Elle en sort avec un DEC en sciences humaines. Sur les 5000 étudiants, pas plus de cinq ou six Amérindiens comme elle, discrets, sinon effacés, étouffant sous l'anonymat, mal à l'aise d'être perçus comme des étrangers, de qui on ne sait rien et dont on ne veut rien savoir, la plupart du temps. « Des jeunes qui finissent par retourner dans leur réserve sans diplôme, ayant récolté des frustrations supplémentaires ».

Hier, Dolorès André est retournée au cégep, comme personne-ressource. À l'occasion de *La Semaine des Premières Nations*, une douzaine d'Indiens Abénakis, Cris, Hurons, Mohawks et Montagnais du Québec, ont été invités à parler de leurs traditions, de leur histoire, de leur langue, de leur culture et de leurs visions d'avenir. Cours de langue montagnaise, projections de films, conférence, discussion autour du projet de Grande-Baleine, kiosques d'information, de livres, de périodiques, visite guidée de l'exposition d'art traditionnel abénakis, reportage photo sur la crise d'Oka, simulation sur micro-ordinateur de nos habilités de chasseurs-cueilleurs...

L'idée de cette semaine revient à Anne-Marie Cousineau, une prof de français à l'efficacité redoutable qui, avec un collègue, a mis sur pied le Centre d'animation de français du Cégep (le CANIF). Huit mois plus tard, des dizaines de projets en route, des publications littéraires, des expositions liant les arts et la littérature, des ateliers d'écriture, de vidéo ou de cinéma sur la littérature, des événements courts et dynamiques.

L'AUTOMNE dernier, après cet été mémorable, Anne-Marie Cousineau s'est dit que la peur des Indiens ne nous mènerait nulle part. Elle a donc imaginé une série d'activités culturelles liées aux démarches pédagogiques de quatre départements (français, photo, travail social et sciences sociales). Une semaine d'échange et de sensibilisation positive à la culture amérindienne.

« Cette crise a agi sur moi comme un détonateur. Nous ne les connaissons pas, nous comprenons mal leurs revendications. Pourtant, nous n'avons plus d'autres choix que d'apprendre à négocier, vraiment, et de trouver des solutions originales. » Je repense tout à coup à Richard Desjardins qui dit, délicieusement, en intro à une de ses chansons : « Quand on est arrivé ici, il y a quelques centaines d'années, ce qu'on a trouvé de plus intelligent à faire, ça été de nous construire un fort. Un fort ! Après, on s'étonne qu'il y ait eu une crise... »

« Il y a un mois, poursuit Anne-Marie Cousineau, Albert Jacquard était au cégep. J'étais parmi les 1000 personnes venues l'écouter dire : « Désormais, il devient nécessaire de nous construire, dans la différence. Et éduquer, c'est aussi se construire, dans l'engagement avec les autres. » C'est très exactement ce que je pense. »

LA RÉPUTATION de bon dernier au palmarès du classement général des cégeps de l'Actualité a été reçue comme un affront là-bas. « Quelle bêtise », me dit Mme

Cousineau. On est sans doute le plus Cyrano des cégeps. Sachez que si la bâtisse est laide en dehors, pas très salubre peut-être, mais qu'est-ce qu'on est beau et créatif en dedans ! Notre valeur est mal connue, mais ça viendra.

Les 77 jours de la crise d'Oka ont laissé des traces, fait renaître des vieilles peurs (ils sont dangereux, au fond) et des nouvelles (sommées-nous racistes, au fait ?). Alors que les rumeurs d'un autre rock'n roll ne cessent de planer, nous avons intérêt, en effet, à ouvrir nos clapets et à rencontrer des Amérindiens autrement que devant notre téléviseur au *Téléjournal*.



C'est l'invitation que lance le CANIF aux milliers d'étudiants et centaines de profs du Cégep, mais aussi au public en général. Ignorants et méfiants, nous sommes vulnérables au salissage organisé et à la désinformation, dont nulle partie n'a le monopole. Il est grand temps de faire nos classes d'histoire contemporaine en nous demandant « Et si on était à leur place ? »

Revenons à Dolorès qui, incidemment, entre à l'Université (en orientation professionnelle) l'automne prochain. Dolorès est trilingue, montagnais, français, anglais ; elle comprend aussi le cri et le neskapi. Jamais, me dit-elle, on ne l'a autant sollicitée que depuis septembre : l'UQAM, McGill, Concordia, le Cégep Montmorency à Laval...

« Même l'école primaire de mon fils Jérôme (8 ans) m'a invitée dans sa classe. Je suis allée avec mon *lewakan* (un tambour en peau de caribou) et j'ai répondu à leurs questions, à toutes. Peut-être ainsi, mon fils ne se fera plus tabasser simplement parce qu'il est montagnais. En tout cas, il n'a plus envie de mentir comme le lui conseillait son meilleur ami quand on le pourchassait, à la rentrée des classes (Dis que t'es Vietnamien...) »

« La crise de l'été dernier a été lourde à porter, pour moi, pour lui, pour tous les Indiens. Mais, elle aura au moins donné ça de bon : des Québécois veulent, enfin, nous connaître. C'est pas trop tôt. »

DOLORÈS est plus sereine aujourd'hui qu'il y a 10 ans pendant sa « période raciste » comme elle dit. « J'en avais épais sur le cœur. Si on m'avait dit que je serais amoureuse d'un Blanc ! Petite, je vivais avec mes parents, tout près d'un grand lac. On nous a délogés, forcés à nous installer dans une réserve, à Matimekush près de Schefferville. »

Jusqu'en 1980, si j'osais parler montagnais à l'école, je goûtais à la strappe. Des centaines de bébés indiens ont été enlevés à leur mère, donnés en adoption sans préavis à des Blancs, parce que les services sociaux, en 1970-75, jugeaient qu'ils venaient de familles à risques...

Au moment de la crise, j'ai reçu au Centre un adolescent de 15 ans, complètement dérouter, qui venait de découvrir qu'il était mohawk. Ses parents adoptifs ne le lui avaient jamais dit. Il voulait qu'on l'aide à retrouver ses parents biologiques même s'il ne voulait pas quitter ceux qui l'avaient élevé. Vous savez, les questions d'identité sont très complexes à démêler pour nous. J'ai un enfant métis. Son père et moi savons que cette question se posera, plus tard. Mais, nous voulons qu'il soit fier d'être Indien toujours.

LETTRES AU DEVOIR

Précisions, sur l'ACAT

VOUS PUBLIEZ dans le cahier sur la religion dans LE DEVOIR de ce jour un article où vous parlez de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture).

Comme président de cet organisme je vous en remercie vivement : tout ce qui peut alerter nos concitoyens sur ce fléau est bienvenu et nous nous réjouissons de votre collaboration à ce sujet.

Je voudrais toutefois faire deux mises au point, au minimum, sur le contenu de l'article. Premièrement, je regrette qu'il n'ait pas été précisé que l'ACAT est un organisme oecuménique qui regroupe en plus des catholiques, des protestants et des orthodoxes. Le président actuel est protestant, le vice-président anglican. L'oecuménisme est une dimension fondamentale de toutes les ACAT dans le monde.

Deuxièmement, comme nous aimons la transparence, je tiens à préciser que le nombre des membres est de 425 plutôt que de 800, ce qui ne nous a pas empêchés de recueillir plus de 15 000 signatures lors du 40e anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme, présentées au Secrétaire général des Nations unies par l'ambassadeur du Canada, M. Yves Fortier. Nous espérons bien pouvoir atteindre ce nombre dans les années qui viennent. L'ACAT-Canada n'a été mise sur pied qu'il y a six ans par le Père Villeneuve, Mme Denise Bonfils et d'autres laïques, hommes et femmes. L'ACAT peut intervenir grâce à des dons et à l'action de bénévoles.

Gérard Gautier
Westmount, 10 avril 1991

Le scandale facile

Alors, l'éleveur de cochons Holtmann « rides again » ! Vous avez la dent longue Monsieur Holtmann ; et cette mauvaise habitude de discréditer l'art, c'est chronique ?

Pour 300 \$, tant de sparages ! Peut-être est-ce parce qu'il s'agit ici de boeuf ? Madame Sterbak aurait, je crois, avantage à fabriquer ses robes en porc.

Parlons-nous de l'art ou de lard ? À mon avis, c'est un faux problème. En réalité, « Vanitas... » vous déplaît, vous n'aimez pas du tout. Vous n'aimez pas, non plus, « Voice of Fire ». Soit, c'est votre opinion. Sans doute parce que ce n'est pas « joli joli ». Un objet d'art se doit d'être *quioute*, propre, aseptisé, comme les emballages de viande au supermarché. Rassurant quoi. C'est une notion bourgeoise de l'art. Mais voilà ! Quelle est la fonction de l'art ? Y en a-t-il une ? Aujourd'hui, est-elle différente de celle d'hier ? Ça dérange n'est-ce pas ? Cette robe, elle fait réfléchir. Elle réfute certaines valeurs, celle de la séduction entre autre.

Vous devinez, je mets sérieusement en doute votre compétence à juger d'une oeuvre d'art. Plus que ça, je dénonce votre ignorance.

« Ma y aller sa glace, ma skorer moué, zal-lez vouair ! » Mais je ne veux pas vous dire quoi faire. Je retourne à mes moutons. Je suis peintre, je fais des tableaux.

François-Marie Bertrand
Montréal, 8 avril 1991

Société distincte

MONSIEUR Jean-Pierre Proulx, c'est avec plaisir que j'ai lu votre compte rendu et vos commentaires sur le célèbre Rapport Durham, dans l'édition du 30 mars. Vous cherchez, dans votre introduction, l'origine de l'expression « société distincte ». Vous l'avez découverte dans les carnets de voyage d'Alexis de Tocqueville de 1831. Pour ma part, je l'ai retracée dans une pétition de 1828 que des citoyens, qui habitent dans les townships des comtés de Stanstead, Shefford, Missisquoi, Shebrooke et Drummond, envoient à la Chambre des Lords en Angleterre.

Dans cette pétition sur des griefs de nature locale, les signataires « de naissance ou d'origine britannique » font aussi part de leurs relations avec les Canadiens français. Selon eux, le Québec d'alors se divise en deux parties, « les seigneuries ou le Bas-Canada français » et « les Townships ou le Bas-Canada anglais ». Les townships « sont entièrement peuplés d'habitants de naissance et d'extraction Britannique, et de loyalistes Américains qui sont soumis aux lois françaises, auxquelles ils n'entendent rien, compilées dans une langue qu'ils ne connaissent pas ». Si le gouvernement de Londres veut les aider, déclarent-ils, ils pourraient, avec les immigrants « à venir et leurs descendants former à la fin la grande majorité des habitants, et faire du pays une colonie britannique par le fait comme il est de nom ». De cette façon, on mettrait un terme « à l'opinion abusive que les Canadiens d'extraction française doivent demeurer un peuple distinct, et qu'ils ont droit à être regardés comme une nation ». Si le gouvernement impérial ne met pas un terme aux prétentions des Canadiens français, ajoutent-ils, « la conséquence nécessaire sera que la Province du Bas-Canada sera regardée comme leur territoire national, où on ne devrait permettre de s'établir qu'à ceux qui seraient disposés à se faire Français ».

Ces pétitionnaires considèrent « qu'un des objets les plus grands et les plus glorieux des nations qui élèvent et protègent des colonies, doit être d'établir une race qui perpétue dans les siècles à venir la ressemblance ho-

norée de la mère-patrie » (la Grande-Bretagne). Ils réclament la protection de cette dernière « contre la perspective pénible et humiliante pour les habitants de voir leur postérité contrainte d'apprendre la langue et de prendre les moeurs et le caractère d'un peuple étranger ».

Dans cette pétition, ils demandent une plus grande représentation à la Chambre d'assemblée, mais ils craignent que même cela ne soit pas suffisant « en conséquence de l'influence d'une majorité de Canadiens français qu'on retrouverait encore dans la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, qui au milieu des professions d'attachement à la mère-patrie, cherche à se maintenir comme peuple distinct et séparé ».

Tout comme Lord Durham l'écrira plus tard, les pétitionnaires proposent comme solution, l'union du Haut et du Bas-Canada, et ils font remarquer que les Canadiens français n'ont pas d'arguments contre cette union « que l'analyse ne ramène à cette interprétation réelle, qu'ils désirent demeurer comme peuple séparé, afin de devenir finalement par là une nation française, ou comme ils se sont appelés, la « Nation Canadienne ».

Denyse Beaugrand-Champagne
Montréal, 2 avril 1991

La mission de R-Q

LE SEUL réseau public de radiodiffusion, entièrement contrôlé par le Québec, voit ces jours-ci sa mission éducative mise en péril par des menaces de coupures dans sa programmation et ses effectifs.

Au nom de ses membres, dont certains sont des artisans de *L'autre télévision*, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) met en garde la direction générale de Radio-Québec contre toute nouvelle hypothèse budgétaire qui réduirait la qualité et la quantité de la production de notre télévision d'État.

À notre avis, Radio-Québec doit trouver les moyens, non seulement de maintenir sa réputation d'excellence, mais aussi son caractère de service public à portée éducative. L'État québécois doit résister à la tentation de sabrer encore une fois dans les budgets limités dont dispose Radio-Québec ou de privatiser une partie de ses opérations au détriment des productions-maison.

Radio-Québec ne peut souffrir d'autres compressions budgétaires ; au contraire, la conjoncture sociale actuelle commande un développement de ce service unique afin de répondre encore mieux aux attentes de l'ensemble des Québécoises et Québécois.

La disparition appréhendée de plusieurs émissions appréciées du public, de même que les abolitions de postes parmi les artisans qui ont contribué à la renommée de notre télévision sont, à nos yeux, inopportunes et inacceptables.

Malgré la situation économique actuelle, le gouvernement du Québec a le devoir de garantir la survie et le développement du seul diffuseur public québécois.

Compromettre la mission éducative de Radio-Québec s'avérerait beaucoup plus onéreux pour la société québécoise

Gérard Lefebvre
Montréal, 4 avril 1991

FAIS CE QUE DOIS